

*Délégués des Ministres / Groupes de rapporteurs*

## **GR-DEM**

**Groupe de rapporteurs sur la démocratie**

**GR-DEM(2015)27 final**

3 février 2016

---

# Plan d'action du Conseil de l'Europe pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013 – 2016 Rapport d'étape

Document établi par le Bureau de la Direction générale des programmes

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	3
<b>I. APERÇU GENERAL</b> .....	4
Introduction .....	4
Principales réalisations .....	4
Cadre de mise en œuvre .....	5
Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau.....	5
Aperçu de la mobilisation des ressources .....	6
Enseignements tirés .....	6
<b>II. ÉTAT D'AVANCEMENT PAR SECTEUR</b> .....	7
1. Fonctionnement des institutions démocratiques et bonne gouvernance .....	7
2. Réforme du secteur judiciaire et indépendance de la justice.....	14
3. Protection et promotion des droits de l'homme.....	16
4. Liberté et pluralisme des médias.....	21
5. Démocratie locale et décentralisation .....	22
6. Programme de mesures de confiance pour la région de Transnistrie de la République de Moldova .....	23
<b>ANNEXE I LISTE DES PROJETS</b> .....	27
<b>ANNEXE II TABLEAU SYNTHÉTIQUE – PROJETS ACHEVÉS</b> .....	30
CHAPITRE 1. Fonctionnement des institutions démocratiques et bonne gouvernance .....	30
CHAPITRE 2. Réforme du secteur judiciaire et indépendance de la justice.....	30
CHAPITRE 3. Protection et promotion des droits de l'homme.....	30
CHAPITRE 6. Programme de mesures de confiance pour la région de Transnistrie de la République de Moldova .....	32
<b>ANNEXE III LISTE DES DONATEURS</b> .....	33
<b>ANNEXE IV INFORMATIONS FINANCIÈRES</b> .....	34

**LISTE DES ABREVIATIONS**

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CCET	Centre de formation continue en matière électorale
CCA	Conseil de coordination de l'audiovisuel de la République de Moldova
CCP	Cadre de coopération programmatique du Partenariat oriental de l'Union européenne/Conseil de l'Europe
CdE	Conseil de l'Europe
CEB	Banque de développement du Conseil de l'Europe
CEC	Commission électorale centrale
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CELRM	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CSE	Charte sociale européenne
CSER	Charte sociale européenne révisée
CV	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
ETA	Entité territoriale autonome de Gagaouzie
EXEC	Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
GR-DEM	Groupe de rapporteurs sur la démocratie
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit ; Programme HELP
INJ	Institut national de la justice
MdJ	Ministère de la Justice
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
SND	Stratégie nationale de décentralisation
SRSJ	Stratégie de réforme du secteur de la justice
STCE n°108	Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel
UE	Union européenne

## I. APERCU GENERAL

### Introduction

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016 a été adopté par le Comité des Ministres lors de sa réunion des 19-20 novembre 2013 et lancé par la Secrétaire Générale adjointe, le Vice-premier ministre moldave et le ministre moldave des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne le 14 mars 2014. Le Plan d'action aide le pays à honorer ses obligations en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Il s'appuie sur les conclusions des mécanismes et organes de suivi du Conseil de l'Europe et tient compte des enseignements tirés des activités de coopération antérieures, afin de permettre au Conseil de l'Europe d'apporter une aide cohérente et durable au processus de réforme en République de Moldova.

La mise en œuvre du Plan d'action comprend des évaluations des besoins, une expertise législative, un renforcement des capacités, des activités de formation et de sensibilisation ainsi que des examens par les pairs dans les domaines suivants : le fonctionnement des institutions démocratiques et la bonne gouvernance ; la réforme du secteur de la justice en portant une attention particulière à celle du ministère public et à l'efficacité du système judiciaire ; la promotion et protection des droits de l'homme, grâce notamment au renforcement des institutions nationales des droits de l'homme ; la liberté d'expression et le pluralisme des médias ; la démocratie locale et la décentralisation ; ainsi que le renforcement de la confiance entre les communautés des deux rives du Nistru/Dniestr.

Le présent rapport couvre la période comprise entre l'adoption du Plan d'action en novembre 2013 et août 2015.

### Principales réalisations

La loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales a été adoptée en avril 2015 grâce à la mobilisation constante des organisations de la société civile qui participent aux activités du CdE. La loi contribue au renforcement de la confiance des électeurs dans le processus électoral.

L'ONG Promo-Lex (formée par le CdE à l'observation des élections au plan national) est parvenue à couvrir tous les bureaux de vote de l'ensemble du territoire lors des élections législatives de 2014, contribuant ainsi à l'équité et à la transparence du processus électoral.

Le taux de participation élevé des primo-votants et la participation des femmes supérieure à celle des hommes peuvent être attribués aux interventions du CdE (et d'autres organisations internationales) visant particulièrement ces catégories d'électeurs à l'approche du scrutin.

A la suite des recommandations formulées par le CdE, des modifications ont été apportées à la « loi organique sur le système judiciaire », la « loi sur le statut des juges », la « loi sur l'institut national de la justice », la « loi sur la sélection, la carrière et l'évaluation des performances des juges » et la « loi sur la responsabilité disciplinaire des juges ». Ce cadre juridique favorise l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire en République de Moldova.

Le projet de loi relatif au ministère public de la République de Moldova reflète largement les recommandations de la Commission de Venise qui a reconnu un réel effort de modernisation du cadre juridique existant, dans le droit fil des bonnes pratiques et des normes européennes pertinentes. Un Avis conjoint (CDL-AD(2015)005) adopté par la Commission de Venise en mars 2015 s'est félicité du projet de loi qui contient des initiatives importantes pour l'instauration d'un ministère public professionnel et politiquement indépendant. D'autres améliorations ont toutefois été jugées nécessaires afin de mettre la législation en pleine conformité avec les normes et les meilleures pratiques existantes dans le domaine. La loi est soumise au Parlement pour une seconde lecture.

La diffusion de bonnes pratiques en matière de démocratie locale visait plus de 300 municipalités et le processus a bénéficié d'une importante couverture médiatique par la télévision locale. Les activités ont renforcé les liens entre les différentes municipalités.

Les mesures de confiance du CdE ont permis d'intensifier les contacts interpersonnels sur les deux rives du Nistru/Dniestr. De tels contacts, notamment entre les médias et les représentants de la société civile, contribuent à lutter contre les préjugés et à instaurer un environnement favorable à la consolidation de la paix.

Grâce aux interventions du CdE, le financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme permettant de fournir aux établissements pénitentiaires des deux rives des médicaments antituberculeux efficaces a été assuré pour la période 2015-2017. Cette mesure revêtait une importance particulière pour la région de Transnistrie de la République de Moldova qui n'avait pas, par le passé, été activement soutenue par le Fonds mondial.

Dans le cadre du Programme de partenariat oriental UE/CdE, la République de Moldova a bénéficié des développements suivants :

- une révision du cadre législatif, s'agissant en particulier de l'indépendance et du professionnalisme de l'appareil judiciaire ;
- une amélioration du système de statistiques judiciaires, conformément aux normes de la CEPEJ ;
- un renforcement des capacités à prévenir et combattre la cybercriminalité ;
- une évaluation des risques pour l'intégrité au sein des pouvoirs locaux ; et
- un renforcement des capacités de surveillance et d'audit du financement des partis politiques et des campagnes électorales.

### **Cadre de mise en œuvre**

Le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves ont mis sur pied un comité directeur mixte pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action. La première réunion du comité a eu lieu en juin 2015 à Chisinau. Ce fut l'occasion de procéder à un vaste échange de vues sur les progrès accomplis et de revoir les perspectives pour l'avenir en matière de programmation. La République de Moldova a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre le Plan d'action. Les autorités ont souligné l'importance de développer encore les capacités nationales à gérer le programme et à communiquer sur le processus de réforme et les résultats obtenus.

Au 31 août 2015, six projets régionaux et propres au pays étaient mis en œuvre par la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la Direction générale de la démocratie, la Direction des affaires politiques ainsi que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, la République de Moldova peut tirer profit de sa participation à certaines composantes régionales du Cadre de coopération programmatique (CCP) UE/CdE avec les pays du Partenariat oriental pour la période 2015–2017 qui couvre les domaines suivants :

- protéger et promouvoir les droits de l'homme
- garantir la justice
- lutter contre les menaces pesant sur l'Etat de droit
- relever les défis de la société de l'information
- promouvoir la gouvernance démocratique

Les projets sont mis en œuvre en coordination étroite avec le gouvernement moldave et les partenaires internationaux actifs dans le pays, notamment la Délégation de l'Union européenne, les agences de développement des Etats membres du CdE et l'Organisation des Nations Unies.

La coopération entre le CdE et les autorités moldaves prend en compte les activités des autres organisations internationales (UE, ONU, OSCE, etc.) et des Etats partenaires afin d'assurer la complémentarité et les synergies et d'éviter les chevauchements.

### *Banque de développement du Conseil de l'Europe*

En 2013 et 2014, le Conseil d'administration de la Banque de développement du Conseil de l'Europe a approuvé deux prêts en faveur de la République de Moldova. Le premier – d'un montant de 39 millions d'euros auquel s'ajoute une aide d'un million d'euros – contribuera au financement partiel de la conception et construction du nouvel établissement pénitentiaire prévu à Chisinau. Le second prêt d'un montant de 10 millions d'euros servira au financement partiel d'investissements entrepris par de très petites, petites et moyennes entreprises, en vue de la création et du maintien d'emplois viables dans tout le pays.

### **Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau**

Le Bureau du Conseil de l'Europe joue un rôle important dans la coordination et la mise en œuvre du Plan d'action. Il emploie actuellement 22 personnes et est en charge de la mise en œuvre de 15 projets ; il appuie également les grandes entités administratives dans l'exécution de programmes régionaux et thématiques.

Le Bureau facilite les contacts avec les partenaires internationaux présents sur le terrain. Il aide également à accroître la visibilité des activités de l'Organisation en République de Moldova et contribue largement à l'utilisation efficiente et efficace des ressources grâce à une gestion décentralisée des projets. Le Bureau apporte régulièrement son soutien à différents organes du Conseil de l'Europe en vue de l'organisation de manifestations, d'activités de projet et de visites de suivi en République de Moldova.

## **Aperçu de la mobilisation des ressources**

Conformément à la stratégie de mobilisation de ressources du Conseil de l'Europe, les efforts de levée de fonds coordonnés par le Bureau de la Direction générale des programmes se sont concentrés sur le Plan d'action dans sa globalité. Le budget global révisé du Plan d'action est d'environ 17,3 millions d'euros. Un financement de plus de 7,4 millions d'euros (45 % du budget total) est assuré.

L'Union européenne a alloué plus de 500 000 euros à la République de Moldova par l'intermédiaire de programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe et une éventuelle aide supplémentaire est actuellement à l'étude.

Depuis 2015, la République de Moldova bénéficie également de financements assurés au titre du Cadre de coopération programmatique (CCP) avec l'Union européenne pour des projets liés aux élections, à l'indépendance du système judiciaire, à la lutte contre la discrimination ainsi qu'à la gouvernance d'internet. Un financement d'environ 2,25 millions d'euros a été assuré via le CCP pour des projets dont le démarrage doit intervenir durant l'actuel cycle de programmation.

Les contributions volontaires de 11 Etats membres – Autriche, Danemark, Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse), Liechtenstein, Norvège et Roumanie – d'un montant total de plus de 4 millions d'euros, permettent de soutenir des projets dans les domaines suivants : élections, réforme de la justice pénale, application au plan national de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne révisée, exécution des arrêts pilotes relatifs à la détention, et mise en œuvre des mesures de confiance pour la région transnistrienne de la République de Moldova. Le Danemark, principal donateur bilatéral, a fourni un financement de 2 millions d'euros.

## **Enseignements tirés**

Les points ci-après se veulent un résumé des enseignements tirés, principalement au niveau opérationnel, lors de la mise en œuvre du Plan d'action. Certains sont propres à tel ou tel secteur tandis que d'autres concernent tous les secteurs ou la plupart d'entre eux :

- Une coordination étroite entre les donateurs et les organisations partenaires s'avère indispensable tant au plan des organisations internationales que des parties prenantes nationales.
- Le renforcement du mécanisme national de coordination de l'expertise législative fournie par le Conseil de l'Europe à la demande des autorités nationales permettrait de mieux mettre en œuvre les recommandations de l'Organisation.
- Il convient d'assurer des capacités d'absorption suffisantes des partenaires nationaux.
- Le développement des capacités locales reste un élément important des programmes d'assistance technique.
- L'approche du CdE en matière d'assistance technique, fondée sur les droits de l'homme, vient utilement compléter les programmes internationaux d'assistance actuellement en place en République de Moldova.
- Le CdE pourrait jouer un rôle important de trait d'union entre différents acteurs étatiques et non étatiques.
- Il est essentiel de définir une base de référence et des indicateurs de réalisation afin de quantifier les améliorations.

## II. ÉTAT D'AVANCEMENT PAR SECTEUR

### 1. Fonctionnement des institutions démocratiques et bonne gouvernance

#### CONTEXTE

Les recommandations de la Commission de Venise et du Congrès ont aidé les autorités à assurer la conformité des cadres constitutionnel et électoral avec les normes européennes.

En décembre 2013, le Parlement moldave a adopté une législation de lutte contre la corruption dans le système judiciaire, qui a mené à la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne en juin de cette année. En novembre 2014, les citoyens moldaves se sont rendus aux urnes pour élire un nouveau parlement et le programme anticorruption a occupé une place prépondérante dans la campagne électorale.

Dans son rapport de conformité sur la République de Moldova de mars 2013, le GRECO s'est félicité « que la République de Moldova ait présenté un processus de réforme majeur et holistique, dans le cadre duquel presque toutes les préoccupations exprimées par le GRECO dans son Rapport d'évaluation ont été examinées attentivement ». Il a ajouté que « l'adoption du projet de « loi modifiant et complétant des actes législatifs » présenté par la Commission électorale centrale répondrait à la majeure partie de ces préoccupations ». A la lumière de la situation politique actuelle, et tout en gardant à l'esprit les nombreux conseils techniques précédemment dispensés aux autorités moldaves compétentes, une nouvelle assistance technique s'avère nécessaire dans le domaine de la lutte contre la corruption, sous réserve du respect de certaines conditions.

Plusieurs des recommandations du GRECO restent pertinentes et fournissent au pays une feuille de route solide pour mettre en œuvre les réformes en matière de lutte contre la corruption. Beaucoup des documents d'orientation énonçant des conseils techniques et juridiques produits dans le cadre de l'assistance technique apportée par le Conseil de l'Europe, concernant par exemple la législation anticorruption, conservent également leur pertinence. Il reste cependant aux partenaires moldaves à traduire ce travail en actions concrètes. La République de Moldova dispose de la plupart des ingrédients formels d'une solide architecture de lutte contre la corruption, y compris des institutions chargées de la législation et des politiques dans ce domaine, ainsi que des organes de prévention et de répression. Le Conseil de l'Europe est un partenaire de mise en œuvre incontournable, dont l'assistance ciblée pourrait être fondée sur un soutien permanent à l'application des stratégies nationales de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, ainsi qu'à la réforme judiciaire. L'intervention du CdE devrait, bien entendu, être étroitement liée à l'examen par le GRECO des suites données à ses recommandations et aux précédents rapports d'évaluation de MONEYVAL.

Les priorités concernant ce secteur ont été identifiées comme suit dans le Plan d'action :

- soutenir la mise en œuvre effective des principes du patrimoine constitutionnel et électoral européen de manière pleinement inclusive, avec la participation à la fois des autorités nationales pertinentes et de la société civile ;
- renforcer les mécanismes nationaux existants de lutte contre la corruption et la criminalité économique à tous les niveaux, conformément aux conventions du CdE et à d'autres traités internationaux.

#### INCIDENCES SECTORIELLES

Dans l'ensemble, la qualité des plans d'action anticorruption et des mécanismes de suivi y afférents s'est nettement améliorée, au même titre que celle des projets de loi. De nombreux agents publics et représentants de la société civile ont connaissance des bonnes pratiques en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption et sont formés à cet effet. On constate une amélioration des échanges régionaux entre les pays du partenariat oriental, de la compréhension et de la coopération des experts nationaux et des représentants de la société civile travaillant activement à la mise en œuvre de réformes visant à lutter contre la corruption. Ces résultats créent un environnement propice à la réalisation des objectifs des politiques anticorruption.

Une fois mises en œuvre par les autorités, les recommandations de la Commission de Venise amélioreront encore le cadre législatif relatif aux élections, au ministère public ainsi qu'aux services spéciaux et de renseignements du pays. Les interventions du CdE contribuent ainsi à un processus électoral équitable et à l'amélioration de l'indépendance et de l'efficacité du ministère public et fourniront des garanties contre les abus de pouvoirs par les forces de l'ordre.

L'adoption en avril 2015 de la loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales grâce à la mobilisation sans faille des organisations de la société civile qui participent aux activités du CdE constitue l'une des réalisations du Plan d'action. A la suite d'une série d'activités de renforcement des capacités destinées aux acteurs électoraux – membres des commissions électorales de différents niveaux, juges et représentants de la société civile – le CdE a contribué à améliorer la confiance du public dans le processus électoral, sa transparence et le taux de participation électoral. Certains résultats obtenus lors des élections législatives de novembre 2014 sont imputables aux efforts conjoints déployés par la communauté internationale, notamment aux interventions du CdE :

- la participation élevée des primo-votants âgés de 18 à 21 ans (4,28 %) ;
- le taux de participation plus élevé des femmes (53,46 %) comparativement à celui des hommes (46,54 %) en raison des campagnes de sensibilisation menées dans le pays ;
- les femmes représentaient 31 % des candidats, mais seules 21 (à comparer à 80 hommes) sont entrées au parlement en raison du changement de position sur la liste opéré quelques jours avant le scrutin par leurs partis (positionnement leur laissant peu de chances d'être élues) ;
- l'ONG Promo-Lex (l'un des principaux partenaires des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par le CdE) a été en mesure de couvrir tous les bureaux de vote du pays durant les élections législatives ;
- le Centre de formation continue en matière électorale est parvenu à former tous les membres des commissions électorales de circonscription et des commissions électorales de bureau de vote grâce à la mise en œuvre de programmes de formation complets. Il a également formé les juges et les représentants des partis au règlement des litiges électoraux ;
- le Conseil de coordination de l'audiovisuel a assuré une couverture équilibrée des élections par les médias et a publié cinq rapports approfondis de surveillance des médias.

## ACTIVITES ET RESULTATS

### Amélioration du cadre constitutionnel

En janvier 2014, une délégation de la Commission de Venise conduite par son secrétaire, Thomas Markert, a rencontré les autorités afin de discuter de la réforme électorale dans la perspective de l'Avis à venir sur ce sujet. Des experts de l'OSCE/BIDDH ont également participé à la visite ainsi qu'à la préparation de l'avis adopté en mars 2014 (CDL-AD(2014)003). Selon les conclusions énoncées, le code électoral actuellement en vigueur est une bonne base d'organisation d'élections démocratiques dans le pays. La tenue d'élections authentiquement démocratiques dépend essentiellement de la volonté politique que doivent montrer toutes les parties prenantes d'appliquer pleinement le Plan d'action. Le texte soumis, qui propose le passage de la représentation proportionnelle à un système mixte à moins d'un an des élections législatives, n'en suscite pas moins de graves inquiétudes.

Le ministère de la Justice de la République de Moldova a sollicité l'avis de la Commission de Venise sur le « Projet de loi relatif à la responsabilité disciplinaire des juges ». Dans son Avis conjoint (CDL(2014)6), la Commission de Venise a conclu que bon nombre des dispositions du projet de loi sont conformes aux normes européennes et a formulé certaines recommandations d'amélioration des dispositions relatives aux procédures disciplinaires.

Le ministère de la Justice de la République de Moldova a par ailleurs demandé à la Commission de Venise de fournir un avis sur le projet de loi portant modification de la « loi sur le service d'information et de sécurité » et de la « loi sur les activités d'investigation spéciales ». Dans son Avis conjoint (CDL-AD(2014)009), la Commission de Venise a conclu que pour autant que les remarques formulées par la Commission de Venise soient dûment prises en compte, il est tout à fait légitime que les autorités moldaves souhaitent établir un nouveau mécanisme d'enquête en matière de sécurité pour permettre au Service d'information et de sécurité de mettre en œuvre des mesures d'enquête spéciales (telles que définies dans la loi de 2012 sur l'investigation) en dehors du cadre d'une enquête pénale.

En février 2015, une délégation de la Commission de Venise s'est rendue en République de Moldova afin de s'entretenir avec des représentants des autorités (ministère de la Justice, parlement, ministère public, et conseil des procureurs) ainsi que de l'association des procureurs et de la société civile. Des réunions ont également été tenues avec des représentants d'organisations internationales à Chisinau. L'Avis conjoint sur le projet de loi relatif au ministère public de la République de Moldova (CDL-AD(2015)005) adopté par la Commission de Venise en mars 2015 a salué le projet de loi, qui témoigne d'un réel effort de modernisation du cadre juridique existant, dans le droit fil des bonnes pratiques et des normes européennes pertinentes. La Commission de Venise a fourni quelques recommandations relatives à la délimitation des pouvoirs du ministère public, à l'indépendance des procureurs et à un mécanisme spécifique de révocation du procureur général, aux dispositions concernant les procureurs de l'Entité territoriale autonome (ETA) de Gagaouzie ainsi que des recommandations sur l'harmonisation des dispositions du projet de loi avec celles du Code de procédure pénale et avec toute autre disposition législative pertinente.



En avril 2015, l'Avocat du peuple (Médiateur) de la République de Moldova, récemment élu, a transmis à la Commission de Venise une demande d'avis sur la loi sur l'Avocat du peuple (Médiateur) de la République de Moldova. La Commission de Venise a adopté son avis y afférent en juin 2015 (CDL-AD(2015)017). Le nouveau cadre juridique régissant le fonctionnement de l'institution du Médiateur moldave constitue une avancée dans les efforts visant à réformer cette institution. La Commission de Venise a mis en lumière un certain nombre de points importants qu'il convient d'examiner plus en détail et de préciser davantage afin d'améliorer les dispositions de la loi.

## **Coopération en matière électorale**

### Formation des juges au règlement des litiges électoraux

En septembre 2014, l'Institut national de la justice a coorganisé avec la CEC et le CCET un séminaire de formation à l'intention des juges de la Cour d'appel de Chisinau, de fonctionnaires de la CEC, d'anciens membres de la commission électorale de circonscription de Chisinau et de représentants de la société civile. La formation portait plus spécifiquement sur :

- le règlement des litiges électoraux – enjeux, normes et bonnes pratiques ;
- les bonnes pratiques en matière de règlement des litiges électoraux concernant l'inscription des candidats ; et
- les bonnes pratiques en matière de règlement des litiges électoraux concernant les campagnes.

La nécessité d'organiser d'autres formations à l'intention des juges de juridictions inférieures en vue des élections locales de 2015 a été mise en exergue. En effet, lors des élections législatives, les juges de juridictions inférieures ne sont tenus que de statuer sur les appels concernant les actes ou omissions de commissions électorales de bureaux de vote et de commissions électorales de circonscription le jour du scrutin et, par la suite, de conserver les éléments et documents en lien avec les élections. Pour ce qui est des élections locales, les juridictions devront statuer sur tous les appels concernant les actes ou omissions de commissions électorales de bureaux de vote et de commissions électorales de circonscription. Elles devront aussi se prononcer sur la validité des élections et des mandats des élus – maires et conseillers municipaux – et confirmer la liste des candidats suppléants.

Afin d'atteindre cet objectif, le CCET a organisé 7 séminaires de formation pour les juges (avril-mai 2015), auxquels 157 participants ont assisté. Les experts du CdE ont aidé les formateurs dans le développement de la méthodologie du programme de formation.

### Formation du personnel de la Commission électorale centrale aux outils de communication

Une formation de deux jours consacrée au renforcement des compétences en communication a été organisée en septembre 2014 pour le personnel du service de communication de la Commission électorale centrale. Onze personnes ont participé à cet événement qui portait principalement sur :

- la communication en situation de crise et la communication événementielle ;
- la communication interne ;
- des exemples de mécanismes de communication externe ;
- l'utilisation d'internet et des médias sociaux ;
- l'importance de la communication pour tous les services et pas seulement pour le service en charge de la communication.

Le CdE a formulé une série de recommandations à l'intention de la CEC sur des points à traiter en amont et en aval des élections. L'expert a notamment conseillé à la CEC :

- d'élaborer un programme et une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de communication de la CEC ;
- d'employer des techniques journalistiques pour renforcer l'impact des informations officielles de la CEC et le nombre de visites de sa page Facebook entre les périodes électorales ;
- d'adopter le style « reportage » et de ne jamais hésiter à utiliser le point de vue de l'utilisateur final lorsqu'il s'agit de rendre compte des activités de la CEC ;
- d'écrire des « histoires personnelles » ;
- d'élaborer un contenu inspiré par le public ;
- d'utiliser des photos et éventuellement d'autres supports multimédia d'information en ligne ;
- de rendre compte des activités des services de la CEC, le cas échéant ;
- de rendre compte des activités menées à l'échelon local.

Assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles du CCET

D'août à décembre 2014, le Conseil de l'Europe a contribué au plan de formation du CCET en vue des élections législatives du 30 novembre 2014, et notamment, à l'organisation :

- d'une formation de formateurs à la rédaction de rapports techniques et aux normes électorales internationales, en se fondant sur les manuels du Conseil de l'Europe, à l'intention d'une vingtaine d'observateurs nationaux ;
- de plusieurs formations (trois à Chisinau et une à Balti) aux pratiques internationales en matière de règlement des litiges électoraux, à l'intention des présidents de commissions électorales de circonscription nouvellement nommés ;
- de trois formations régionales au règlement des litiges électoraux (dispensées à Balti, Chisinau et Cahul), à l'intention de juges ;
- d'une formation de formateurs sur la problématique homme-femme, destinée aux formateurs et au personnel du CCET.

Outre les séminaires de formation, un audio-guide a été enregistré à l'intention des personnes malvoyantes. 2 700 CD et audio-guides ont été distribués dans les commissions électorales de circonscription, les conseils locaux et les établissements scolaires du pays. Il conviendrait de fournir une assistance complémentaire à la CCET, notamment en vue des élections locales prévues en 2015.

Visite d'étude du personnel du Conseil de coordination de l'audiovisuel de la République de Moldova au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français

Les 25 et 26 septembre 2014, le Conseil de l'Europe a organisé une visite d'étude de deux jours au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français pour six membres du service de monitoring du (CCA). La formation avait pour objectif de familiariser les participants avec les principes du pluralisme des médias et de l'équité de traitement des candidats. Pour apprendre les pratiques associées à ces principes, les participants ont également visité les studios de France TV et de Radio France.

Il convient de poursuivre l'assistance apportée au CCA en vue des élections locales de 2015. En particulier, le Conseil de l'Europe pourrait aider ce dernier à tirer parti de bases de données plus évoluées qui permettraient à l'instance de régulation des médias de contrôler et rendre compte plus efficacement de l'activité de ces derniers. Des systèmes plus efficaces permettraient au CCA d'assurer le suivi d'un plus grand nombre de médias de radiodiffusion et/ou d'étendre la gamme de programmes observés, afin d'inclure des programmes à caractère électoral ayant trait notamment à l'actualité (le CCA n'analyse pour l'heure que les principales émissions d'information diffusées sur toutes les chaînes de télévision visées).

Assistance d'expert au service de monitoring du Conseil de coordination de l'audiovisuel de la République de Moldova

Un expert du Conseil de l'Europe a prêté son concours aux activités du service de monitoring des médias du CCA, à l'occasion de trois missions distinctes menées au cours de la période précédant les élections législatives du 30 novembre, principalement pour la formation d'observateurs des médias du CCA. Ces missions avaient globalement pour objectif d'accroître les capacités de suivi des organismes de régulation des médias avant le scrutin du 30 novembre. Par ailleurs, le consultant a aidé le CCA dans le processus de contrôle des données de suivi des médias et dans les processus connexes de production de graphiques et de tableaux utilisés comme base d'évaluation quantitative de la couverture médiatique des campagnes électorales et des acteurs politiques.

La concentration de la propriété des médias et les liens signalés entre les partis politiques et le secteur des médias pourraient limiter la liberté d'expression. Le cadre juridique régissant la couverture médiatique de la campagne pourrait être revu afin de remédier à cette forte concentration et d'améliorer la transparence des structures de propriété des médias. D'autre part, pour renforcer l'efficacité de son action de régulation de l'activité médiatique, le CCA pourrait tirer profit de changements législatifs lui permettant de décider des sanctions à imposer en cas de violations graves de la loi, sans avoir à se conformer à la lettre à un système de sanctions progressives. Les entités concernées pourraient envisager la révision d'un tel cadre, en gardant à l'esprit son incidence sur la liberté d'expression et l'indépendance éditoriale des médias.

Amélioration des capacités d'observation des élections à l'échelon national, y compris des activités d'établissement de rapport de Promo-Lex

Promo-Lex était la seule organisation de la société civile à observer le processus électoral de manière approfondie, notamment à procéder au décompte parallèle des résultats électoraux et à rédiger des rapports d'observation des élections. Le Conseil de l'Europe a aidé Promo-Lex à former l'équipe principale d'observateurs de longue durée aux techniques d'établissement de rapports et aux processus d'observation des élections, en mettant particulièrement l'accent sur l'observation du financement des campagnes électorales, l'inscription sur les listes électorales par voie électronique et la communication avec les médias. L'équipe de Promo-Lex se composait de 41 observateurs à long terme accompagnés de 32 assistants pendant la campagne électorale. Le jour du scrutin, Promo-Lex a assuré la couverture intégrale des bureaux de vote, grâce au déploiement de 2 076 observateurs à court terme dans tout le pays. Au total, Promo-Lex a présenté quatre rapports de suivi périodiques, formulé trois déclarations d'observation du jour du scrutin et publié deux communiqués de presse sur les résultats de l'échantillonnage des votes et le décompte parallèle des résultats électoraux.

Sur un plan général, Promo-Lex a contribué à renforcer la confiance du public dans le processus électoral en menant des activités d'observation à long terme de la période préélectorale et d'observation postélectorale visant à dissuader les fraudes et à informer en toute impartialité et neutralité politique les citoyens du déroulement de la campagne. Promo-Lex a également contribué à accroître la transparence des processus électoraux en assurant des contrôles et audits financiers et en rendant compte publiquement des dépenses des instances électorales et des candidats.

Les organisations de la société civile doivent bénéficier d'un appui continu, au-delà notamment des élections locales de 2015, pour renforcer leur capacité à faire progresser la mise en œuvre des conclusions des rapports d'observation des élections.

Sensibilisation des primo-votants

En septembre et octobre 2014, le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Association de la presse indépendante, a conçu et mis en œuvre avec succès dans tout le pays un projet intitulé « Mon premier vote – éducation civique et électorale pour les primo-votants ». Les activités visaient à encourager le militantisme et à augmenter le degré de participation des jeunes à la vie de la collectivité à l'échelon local et de l'ensemble du pays. Les jeunes qui avaient eu 18 ans après les dernières élections ou allaient avoir 18 ans avant les élections législatives du 30 novembre 2014 composaient le groupe cible du projet. Ils ont été informés de l'importance de leur vote pour le développement démocratique du pays et du fonctionnement des structures publiques électorales, comme le prévoit la législation. L'Association de la presse indépendante a travaillé en partenariat avec treize journaux indépendants nationaux, locaux ou régionaux, ainsi qu'avec les principaux lycées du pays. Dans les régions, les activités étaient menées par de jeunes journalistes issus de rédactions partenaires et par des proviseurs de lycées. Les activités suivantes ont été organisées :

- conduite de 30 activités thématiques d'éducation civique et électorale destinées aux élèves de terminale et à d'autres jeunes amenés à voter pour la première fois ;
- publication d'une chronique spéciale, intitulée « Mon premier vote » pendant deux mois dans 15 journaux locaux et nationaux, dans deux langues (roumain et russe) et d'informations pertinentes relatives au processus électoral, notamment des réponses aux questions des lecteurs concernant la participation au scrutin ; et
- création et mise à jour régulière d'une page internet [www.primulvot.api.md](http://www.primulvot.api.md) proposant des informations utiles pour les électeurs du pays et de l'étranger.

Au total, 867 jeunes ont reçu les informations leur permettant de faire un choix éclairé lors des élections. Des supports éducatifs en matière électorale ont été produits et publiés dans 15 journaux en roumain et en russe. La collaboration a été assurée avec la CEC, le Centre des droits de l'homme et des juristes parlementaires. Des activités similaires pourraient être développées pour d'autres catégories d'électeurs notamment les personnes âgées.

### Education et sensibilisation des électeurs

Le Conseil de l'Europe a contribué au développement de la campagne d'information et d'éducation des électeurs menée par la CEC. A ce titre, le projet a facilité l'élaboration de supports informatifs sur l'importance du vote, les procédures électorales et le vote à distance. Une quinzaine de spots audio et vidéo ont été produits à l'intention des citoyens de la République de Moldova, diffusés sur des chaînes de télévision et des stations de radio et postés sur le site internet de la CEC et sur YouTube, mais aussi sur des réseaux sociaux tels que Facebook. La campagne a contribué à accroître la participation électorale et à renforcer la confiance du public dans le processus.

Une conférence postélectorale a réuni, en mars 2015, plus d'une centaine de participants. Les conclusions de la conférence<sup>1</sup> ont abordé différents domaines et notamment :

- le règlement des litiges électoraux ;
- l'utilisation des technologies de l'information dans le processus électoral ;
- le financement des partis politiques et des campagnes ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ; et
- le rôle des médias dans les élections.

### Sessions de formation pour les scrutateurs sur la résolution des recours électoraux

Du 26 au 29 mai 2015, la Commission de Venise a organisé des sessions de formation sur la résolution des recours électoraux pour les scrutateurs, à savoir les représentants des partis politiques en lice pour les élections locales de 2015.

Environ 80 participants, provenant de l'ensemble du spectre politique impliqué dans les élections locales, ont été formés au total.

### **Lutte contre la corruption**

A la suite de consultations menées auprès des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux (dont la délégation de l'UE en République de Moldova) de l'automne 2014 au printemps 2015, le CdE a élaboré une proposition complète visant à combler les lacunes et remédier aux déficiences du cadre réglementaire de prévention et de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux et à renforcer les capacités des autorités en matière de conception et mise en œuvre de mesures de prévention contre ce fléau.

Par ailleurs, de 2013 à 2014, la République de Moldova a profité de sa participation au programme régional pour étudier les cas de blanchiment de capitaux et a ainsi développé un manuel de formation sur la responsabilité de personnes morales pour des faits de corruption.

La méthodologie et l'organisation des activités fondées sur les évaluations des risques menées dans divers domaines se sont améliorées. A la suite des évaluations des risques, des plans d'intégrité ont été conçus et mis en place avec la participation d'organisations de la société civile dans deux conseils de district (Căușeni et Telenești), sur la base desquels un plan d'intégrité modèle destiné aux pouvoirs locaux a été élaboré. Les autorités locales ont été invitées à rédiger leurs propres plans d'intégrité, sur la base du modèle présenté, et à mettre en œuvre ces documents dans leurs quartiers, comme il est stipulé dans la Stratégie nationale anticorruption 2011-2015. Un projet de loi sur le financement des activités politiques a été développé dans le but de mettre la législation relative aux partis politiques en conformité avec les normes européennes et en particulier les recommandations du GRECO. Par ailleurs, la nouvelle législation sur l'enrichissement illicite et la confiscation des biens est jugée conforme aux normes européennes et des directives sont proposées pour garantir une mise en œuvre adaptée, y compris pour la législation relative à la vérification de l'intégrité.

### **ENSEIGNEMENTS TIRES**

La capacité des parties prenantes locales à organiser et suivre le processus électoral mérite d'être améliorée et la fourniture d'une assistance électorale sur le long terme contribuera à remédier au problème.

Le renforcement des relations et de la coopération entre les différents acteurs est essentiel pour garantir l'équité et la transparence du processus électoral. Une coordination étroite entre les donateurs et les organisations partenaires s'avère indispensable.

<sup>1</sup> Disponible sur : [http://www.coe.int/t/democracy/electoral-assistance/news/2015/moldova23-24March\\_en.asp](http://www.coe.int/t/democracy/electoral-assistance/news/2015/moldova23-24March_en.asp)

## PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

### Coopération en matière électorale

Les domaines prioritaires suivants seront couverts par les activités mises en œuvre en 2015-2016 par le CdE dans le domaine électoral :

- organisation d'une formation pour les observateurs à long terme et leurs assistants et d'un atelier d'évaluation de leurs activités ;
- amélioration des compétences rédactionnelles des ONG en matière d'élaboration de rapports d'observation des élections ;
- renforcement des capacités des experts électoraux, chargés de la collecte qualitative des données et la rédaction et publication des rapports ;
- analyse des capacités institutionnelles des organisations de femmes, soutien au développement des capacités institutionnelles pour la gestion de projets, les ressources humaines, la promotion, la visibilité ;
- soutien aux organisations régionales des partis pour le développement des capacités quant au recrutement/ressources humaines, promotion et visibilité et gestion de projets ;
- programme de tutorat pour les jeunes femmes des partis politiques qui auront accès à des fonctions électives après le scrutin local de 2015 ;
- activités de sensibilisation de toutes les catégories d'électeurs, y compris les primo-votants et les personnes âgées ;
- organisation à l'automne 2015 d'une conférence postélectorale où les acteurs concernés, parmi lesquels la CEC, le CCA, des membres de partis politiques, des représentants d'ONG, des journalistes et des représentants des donateurs, seront invités pour débattre des enseignements tirés des élections et des actions futures<sup>2</sup>; et
- renforcement des capacités du Centre de formation continue en matière électorale (CCET) par la CEC.

Les acteurs électoraux moldaves tireront avantage de leur participation aux programmes régionaux du CdE dans les pays du Partenariat oriental. Diverses actions sont prévues :

- création d'une plateforme en ligne permettant l'échange d'idées et de ressources ;
- diffusion dans la région du coaching/mentorat assuré aux organisations de la société civile en République de Moldova ; et
- couverture par les activités du CdE des questions de mobilisation, de communication et de sécurité s'appliquant à toutes les organisations de la région du Partenariat oriental, malgré les divergences d'un pays à l'autre du contexte et des cadres réglementaires régissant le financement des partis politiques et des campagnes.

Activités de la Commission de Venise dans le domaine des élections en République de Moldova en 2016 :

- Un séminaire sur la résolution des recours électoraux pour les juges.
- Une opinion sur la législation électorale et/ou la législation sur les partis politiques.

### Lutte contre la corruption

Sous réserve de l'accord des autorités, le Conseil de l'Europe proposera une intervention ciblée en matière de lutte contre la corruption en vue :

- d'aligner la législation moldave sur le droit communautaire et les instruments internationaux relatifs à la corruption passive et active, le conflit d'intérêt et le blanchiment de capitaux ;
- d'introduire un instrument efficace permettant de pénaliser les fausses déclarations de patrimoine en procédant au recouvrement d'avoirs et en interdisant aux fonctionnaires ayant été reconnus coupables d'occuper certaines fonctions publiques ;
- d'exercer un contrôle public effectif sur le financement des partis politiques ; et
- d'établir un mécanisme efficace pour encourager les donneurs d'alerte et les journalistes d'investigation à révéler les actes de corruption et à influencer l'opinion publique.

<sup>2</sup> Dans le cadre de sa procédure d'observation postélectorale (RES 353(2013)REV), le Congrès participera activement à la conférence postélectorale.

## 2. Réforme du secteur judiciaire et indépendance de la justice

### CONTEXTE

La République de Moldova s'est engagée à mettre son système juridique et judiciaire en conformité avec les valeurs européennes communes, en particulier celles inscrites dans la Convention européenne des droits de l'homme et les autres traités du Conseil de l'Europe auxquels la République de Moldova est partie. Le processus d'alignement du cadre juridique moldave et des pratiques d'application avec les normes européennes fait l'objet d'un suivi attentif du Conseil de l'Europe qui fournit par ailleurs des conseils et garantit la coopération afin de satisfaire auxdits engagements.

La République de Moldova a entrepris un processus de changements et de réformes majeurs dans le secteur judiciaire. L'adoption en 2011 de la Stratégie de réforme du secteur de la justice (SRSJ) est un des jalons les plus importants à cet égard. Ce document politique se fixe comme objectif global le développement d'un secteur judiciaire accessible, efficace, indépendant, reposant sur la transparence et le professionnalisme et conforme aux normes européennes. Le CdE et les autorités moldaves ont identifié les priorités suivantes pour le secteur :

- renforcer les garanties pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la réforme du secteur judiciaire et la législation correspondante ;
- soutenir la réforme du ministère public, conformément aux recommandations du CdE/Commission de Venise ;
- renforcer l'efficacité, le professionnalisme et la responsabilité des magistrats de la République de Moldova dans le cadre de la réforme du secteur judiciaire ;
- soutenir la réforme des professions juridiques en modernisant le statut d'un certain nombre de juristes travaillant dans le secteur judiciaire ;
- contribuer à la réforme du secteur judiciaire en République de Moldova au moyen d'une approche régionale basée sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les pays du Partenariat oriental ;
- rationaliser les capacités du Centre des droits de l'homme et de l'Institution du médiateur ; et
- aider les autorités à éradiquer la torture et les mauvais traitements.

### INCIDENCES SECTORIELLES

L'évaluation par le CdE du projet de législation de la République de Moldova a permis de renforcer les capacités des parties prenantes nationales à garantir la conformité de cette législation avec les normes européennes et de soutenir la réforme institutionnelle, en particulier celle du ministère public.

### ACTIVITES ET RESULTATS

#### Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice

Des modifications ont été apportées à la « loi organique sur le système judiciaire », la « loi sur le statut des juges », la « loi sur l'institut national de la justice », la « loi sur la sélection, la carrière et l'évaluation des performances des juges », et à la « loi sur la responsabilité disciplinaire des juges », généralement à la suite des recommandations formulées par le CdE.

L'assistance du CdE a marqué le début d'un processus visant à établir les capacités d'évaluation qualitative et quantitative, de suivi et de gestion des autorités judiciaires qui permettront de garantir à la société des services judiciaires efficaces, rapides et parfaitement fonctionnels. Le Conseil supérieur de la magistrature de la République de Moldova a augmenté l'effectif des juges dans les tribunaux pour lesquels le rapport de 2013 avait mis en lumière la nécessité de remédier aux problèmes de productivité et de progression du nombre d'affaires à traiter. Le Conseil a pris une nouvelle initiative qui consistait à collecter des statistiques judiciaires afin de suivre et évaluer l'activité des tribunaux en 2014. Les processus de consultation et de discussion des amendements au « projet de loi portant modification de certains actes législatifs » et au « projet de loi relatif à la vérification de l'intégrité professionnelle » ont également bénéficié d'un soutien. Les projets de lois ont introduit plusieurs nouvelles dispositions qui renforcent la responsabilité des représentants de l'appareil judiciaire ainsi que d'autres acteurs du secteur de la justice et du secteur public, sous l'angle de la lutte contre la corruption.

### Soutien aux réformes de la justice pénale

Le « projet de loi relatif au ministère public de la République de Moldova » a été révisé à la lumière des recommandations formulées dans l'avis conjoint de la Commission de Venise, la Direction des droits de l'homme et de l'OSCE / BIDDH (CDL AD (2015) 005). Il a incorporé trois des cinq recommandations clés définies dans l'avis conjoint. Ceux-ci se réfèrent spécifiquement aux pouvoirs du ministère public de la République de Moldova en dehors du droit pénal, le mécanisme de révocation du Procureur général et de l'agencement de la nomination des procureurs dans l'unité territoriale autonome de Gagaouzie. Il a été approuvé par le Gouvernement de la République de Moldova, soumis au Parlement et adopté en première lecture.

Compte tenu de la réforme du Ministère public de la République de Moldova, le CdE a entrepris l'évaluation des risques de corruption de cette autorité. L'évaluation sera partagée avec le secrétariat du GRECO et contribuera à son prochain cycle d'évaluation.

Les activités de renforcement des capacités visant d'une part à promouvoir l'adoption de la nouvelle « loi sur le ministère public de la République de Moldova » conformément aux normes européennes et d'autre part à sensibiliser les procureurs et le public en général à la réforme du Ministère public de la République de Moldova ont été lancées. Les modalités de mise en place d'un réseau de formation des formateurs afin de soutenir davantage la promotion de la nouvelle législation et son application pratique ont été convenues entre le Conseil de l'Europe, l'Institut National de la Justice, le Bureau du Procureur Général de la République de Moldova, et coordonnées avec d'autres partenaires internationaux sur le terrain.

En juillet 2014, le Parlement moldave a également adopté la « loi sur la responsabilité disciplinaire », préalablement soumise à la Commission de Venise pour évaluation. Bien que les propositions initiales visant à mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'avis conjoint (CDL-AD (2014) 006) avaient été élaborées par le gouvernement, ces recommandations n'ont pas été prises en compte par le Parlement lorsque la loi a été adoptée.

### **ENSEIGNEMENTS TIRES**

Il convient d'assurer des capacités d'absorption suffisantes des partenaires nationaux. Il faut par ailleurs éviter toute « congestion des donateurs » lors de l'organisation d'activités susceptibles de relever de la même thématique globale avec d'autres donateurs et fournisseurs d'assistance technique.

### **PERSPECTIVES EN MATIERE DE PROGRAMMATION**

#### Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice

En mars 2015, le Conseil de l'Europe a mené une mission préliminaire en République de Moldova dans le cadre du programme conjoint avec l'UE. Cette mission avait pour objectif de s'assurer de la complémentarité et de la coopération avec les projets déjà réalisés. Le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême de justice et le ministère de la Justice ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre le projet. L'ébauche du projet et le plan de travail adapté ont été communiqués à la communauté des donateurs.

Les activités s'appuient sur les outils, la méthodologie et l'expertise de la CEPEJ qui sont le fruit d'une analyse approfondie des systèmes judiciaires et d'échanges entre tous les 47 Etats membres du CdE. Les outils de la CEPEJ se fondent sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les normes européennes relatives au secteur de la justice et sur les traditions des systèmes judiciaires européens.

Six tribunaux pilotes ont été sélectionnés pour mettre en œuvre les lignes directrices et les outils de la CEPEJ ; des correspondants et des personnes de contact ont par ailleurs été désignés dans chaque institution bénéficiaire. A la suite de deux missions effectuées par des experts de la CEPEJ, la mise en œuvre du programme de coaching des tribunaux a été engagée dans six tribunaux. Une évaluation du travail des tribunaux sera menée dans le cadre du programme et des conseils sur la manière d'améliorer la gestion du temps judiciaire et la qualité de la justice seront fournis.

#### Soutien aux réformes de la justice pénale

Au début de 2015, le Conseil de l'Europe a commencé à mettre en œuvre un projet soutenant les autorités dans l'accomplissement de leurs principaux engagements statutaires et d'adhésion envers le Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice pénale.

Le projet, lancé officiellement le 15 juillet 2015, prévoit le renforcement de la capacité de la République de Moldova pour se conformer aux normes européennes dans le secteur de la justice pénale, le soutien à la réforme institutionnelle du ministère public, le développement de capacités institutionnelles pour mettre en œuvre les mandats du Médiateur et du Mécanisme national de prévention, et l'appui au développement de la capacité à prévenir et à assurer des mesures correctives dans les cas de mauvais traitements.

Le programme de travail du projet a été approuvé au premier comité de pilotage du projet et les engagements des autorités à l'égard de la coopération constructive dans le cadre du projet ont été réaffirmés.

#### Soutien à la profession d'avocat

L'approche holistique et transversale adoptée par le CdE apporte une valeur ajoutée à cette intervention. Un état des besoins a été dressé en mars afin d'évaluer les fonctions de supervision de l'Association du barreau moldave et d'avancer des propositions d'amélioration à cet égard, conformément aux normes et bonnes pratiques européennes. A la suite de cela, le plan de travail a été finalisé et discuté avec les partenaires nationaux et internationaux. Le CdE apporte son aide à l'Union des avocats en matière de gestion, de déontologie et de discipline, de formation continue et de protection des données personnelles des clients. L'Organisation épaulera également le gouvernement dans l'expertise des projets d'amendements à la « loi sur le barreau », actuellement en cours d'élaboration. Aux termes de deux missions d'expert menées en 2015, une feuille de route a été développée en consultation étroite avec les responsables de l'Association du barreau moldave. Elle vise à renforcer le respect de la législation et les capacités institutionnelles du barreau moldave. La feuille de route couvre différents domaines notamment l'autonomie et la gestion de l'institution, la déontologie et la discipline des avocats, le programme de formation continue les concernant ainsi que la protection des données de leurs clients.

#### Renforcer le service de probation

Le renforcement du service de probation en République de Moldova représente l'une des priorités de la Stratégie de réforme du secteur de la justice et de son plan d'action adoptés par le gouvernement moldave. Plusieurs améliorations ont été prévues dans ce cadre. Par l'intermédiaire d'un projet, le Conseil de l'Europe contribuera à renforcer davantage le service de probation moldave en y intégrant les normes de l'Organisation. L'intervention du CdE dans ce domaine a pour objectif :

- de promouvoir des solutions alternatives à la détention préventive en modifiant la législation pertinente et en formant les juges, les procureurs et les membres des forces de l'ordre à la nouvelle législation/législation modifiée ;
- d'étendre la portée des sanctions et mesures d'intérêt général et de développer un système de libération conditionnelle et de libération sur parole ; et
- d'améliorer encore la surveillance de la probation et sa mission de réinsertion afin de resocialiser efficacement les délinquants et de réduire ainsi les récidives.

Pour mettre en œuvre un système de probation moderne, dans la période 2013-2015, avec le soutien du Conseil de l'Europe, le Bureau de probation sous le ministère de la Justice a organisé plusieurs activités visant à contribuer au renforcement du système de probation, et au développement de politiques sur la sécurité de la communauté à travers la réhabilitation efficace des délinquants.

### **3. Protection et promotion des droits de l'homme**

#### **CONTEXTE**

La Stratégie de réforme du secteur de la justice impose une évaluation de l'impact du cadre réglementaire actuel concernant l'exécution des décisions et le mécanisme de mise en œuvre de ces décisions (y compris les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme) et une amélioration de la législation pénale en place en vue de corriger ses incohérences par rapport aux normes de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Depuis son adoption, de nombreuses activités ont été menées avec l'assistance du Conseil de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Grâce à l'aide apportée à l'évaluation juridique du « projet de loi relatif à l'agent du gouvernement » et au « projet de loi amendant le Code de procédure pénale », le CdE a grandement contribué à l'amélioration de la législation nationale concernant l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme dans la phase préalable au procès des procédures pénales.



Les activités du plan d'action ont contribué à atteindre les objectifs suivants dans ce secteur :

- améliorer la mise en œuvre nationale de la CEDH en République de Moldova ;
- assurer une large sensibilisation et utilisation des ressources de formation HELP parmi les professionnels du droit en République de Moldova, grâce au renforcement de la visibilité du programme ;
- renforcer les capacités nationales de lutte contre les mauvais traitements infligés par des membres des forces de l'ordre ou de l'administration pénitentiaire, en améliorant l'efficacité de la prévention, de la documentation et des enquêtes en cas d'allégations de mauvais traitements ;
- renforcer le rôle de l'Institution du médiateur dans la protection et la promotion des droits de l'homme en République de Moldova ;
- soutenir et renforcer les efforts nationaux de lutte contre la discrimination et de promotion de la diversité dans la société ; et
- renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre effective du Plan d'action national pour les droits de l'homme, avec une attention particulière accordée aux droits de l'homme des Roms.

## INCIDENCES SECTORIELLES

Les interventions du CdE ont permis l'instauration d'un environnement propice à une application harmonisée des normes de la CEDH par le système judiciaire de la République de Moldova. Les garanties procédurales requises en matière pénale au titre de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ont été consolidées. Il a été remédié aux défaillances de la procédure pénale ou de son mécanisme de mise en œuvre, soulignées par la Cour européenne des droits de l'homme, dans le « projet de loi amendant le Code de procédure pénale ». Les améliorations législatives étaient destinées à mettre la définition de la torture en conformité avec les normes internationales, à durcir les sanctions, à supprimer les possibilités d'amnistie ou d'application de sanctions moins lourdes, et à renforcer les garanties procédurales des personnes détenues. Depuis 2013, une diminution significative des plaintes déposées par des détenus a été relevée, signe du recul de l'impunité et d'une amélioration de la discipline et du respect des droits des détenus par le personnel pénitentiaire. Les statistiques de 2013-2014 montrent une tendance positive dans la condamnation des auteurs de mauvais traitements. Les formateurs nationaux moldaves et ukrainiens spécialistes de la CEDH, formés antérieurement par le CdE, ont désormais formé leurs pairs en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie. Les discussions sur le rôle des juges dans l'éradication des mauvais traitements et de l'impunité se sont poursuivies à l'occasion d'une conférence internationale, organisée au plus haut niveau à Chisinau. Ces actions ont contribué à développer un réseau régional d'experts améliorant ainsi les échanges d'informations et à créer un environnement propice à une tolérance zéro envers les mauvais traitements dans la région.

## ACTIVITES ET RESULTATS

### Soutien à la mise en œuvre cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme

Depuis mars 2014, le CdE a axé ses interventions dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme sur la résolution des principaux problèmes et le comblement des lacunes du système judiciaire de la République de Moldova faisant obstacle à une mise en œuvre correcte des normes de la CEDH. En particulier, le CdE a aidé les autorités à supprimer les incohérences entre la législation nationale – notamment le droit pénal – et la CEDH et à renforcer les capacités des tribunaux moldaves dans l'interprétation et l'application uniforme de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. La conformité du « projet de loi relatif à l'agent du gouvernement » et du « projet de loi amendant le Code de procédure pénale » avec les normes de la CEDH et les bonnes pratiques européennes a été évaluée par le CdE à la demande du ministère de la Justice. Les conclusions et recommandations des rapports d'évaluation ont été discutées avec les représentants du ministère de la Justice. Ce dernier a par la suite informé l'équipe de projet de la prise en compte de la majorité des recommandations et de la modification subséquente des textes. En janvier 2015, les projets de loi ont été soumis au gouvernement pour approbation puis soumission au parlement. Le 30 juillet 2015 la nouvelle « loi sur l'agent du gouvernement » a été adoptée par le Parlement, incorporant dans son texte la plupart des recommandations du CdE. La « loi n° 151 sur l'agent du gouvernement » a été adoptée par le Parlement le 30 juillet 2015 et est entrée en vigueur le 21 août 2015. Le « projet de loi modifiant le Code de procédure pénale » a été approuvé par le gouvernement le 21 août 2015 après des procédures supplémentaires de rédaction juridique, et a été envoyé au Parlement. Les débats législatifs sont actuellement en instance devant le Parlement, ainsi ni le résultat ni le moment de son adoption ne peuvent être anticipés pour l'instant.

Les activités de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme mises en œuvre au cours de la période concernée incluaient un programme complet de formation de formateurs consacré à la CEDH et destiné aux formateurs de l'Institut national de la justice (INJ), des séminaires de formation pour le personnel de l'Institution du médiateur et de la Cour constitutionnelle, des visites d'études à Strasbourg pour des juges et des procureurs et le personnel de l'Institution du médiateur. Au total, 526 professionnels du droit ont bénéficié de séminaires de formation en cascade. Toutes ces activités ont été organisées en tenant compte des besoins en formation des bénéficiaires, après consultation des institutions partenaires. En raison de la grande variété des actions de formation menées en République de Moldova pour les professionnels du droit par d'autres acteurs internationaux (par exemple la mission norvégienne de conseillers sur l'Etat de droit en République de Moldova, l'Institut national de la justice, et l'American Bar Association), le CdE continuera de veiller à une coordination étroite avec ces acteurs.

Par ailleurs, les experts du Conseil de l'Europe ont développé des propositions de recours préventifs et compensatoires effectifs basés sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les expériences d'autres pays. Le rapport des experts a alimenté le Plan d'action soumis par la République de Moldova au Comité des Ministres en octobre 2013. En décembre 2013, ce dernier a salué la décision explicative de la Cour suprême moldave sur le recours compensatoire, même si elle ne satisfait pas encore totalement aux exigences de la CEDH. Un groupe de travail a été créé par le ministère de la Justice pour élaborer des propositions concrètes de réforme du système de justice pénale et les modalités des voies de recours internes. Ce train de réformes devrait être soumis au Cabinet du gouvernement en décembre 2015.

#### *Renforcement du rôle de l'institution du Médiateur dans la protection et la promotion des droits de l'homme dans la République de Moldova*

Dans le cadre du projet "Soutien à la réforme de la justice pénale en République de Moldova", le Conseil de l'Europe évalue le cadre juridique du Mécanisme national de prévention fourni par la «loi sur l'Avocat du Peuple" (Médiateur) de la République de Moldova. Selon l'accord conclu avec la Commission de Venise, il viendra compléter l'avis de la Commission de Venise sur la « loi de l'Avocat du Peuple de la République de Moldova », publié en juin 2015. En outre, le Conseil de l'Europe a entrepris une évaluation approfondie des besoins en vue d'assurer une mise en place et un fonctionnement efficace du Mécanisme national de prévention de la République de Moldova selon le nouveau cadre juridique.

#### *Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité*

En mars 2014, un programme régional conjoint UE-CdE « Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité » a été achevé avec succès. Il a contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux concernés – forces de l'ordre, professionnels du droit et société civile – à prévenir et combattre les mauvais traitements et promouvoir des enquêtes effectives. Les principaux experts en la matière ont formulé des recommandations, le réseautage régional des professionnels a été facilité et les meilleures pratiques ont été évaluées et partagées.

Une assistance de suivi de la part du CdE visant à assurer la prévention et des mesures correctives dans les cas de mauvais traitements a été fournie aux autorités moldaves à travers le projet "Soutien à la réforme de la justice pénale en République de Moldova". Le projet a également traduit le manuel destiné aux travailleurs de la santé et autres membres du personnel de la prison ayant pour responsabilité le bien-être des prisonniers, et sera publié en roumain.

#### *Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP)*

L'une des principales réalisations du programme HELP en République de Moldova en 2015 a été l'adaptation du contenu de la formation pour une « introduction générale à la CEDH et à la Cour européenne des droits de l'homme » au système juridique moldave (ainsi qu'une traduction dans la langue nationale). L'Institut national de la justice (INJ) expérimente à l'automne 2015 le contenu révisé sur un groupe pilote de juges avant de l'intégrer dans son programme de formation continue. Il en va de même de la formation HELP sur la prévention de la discrimination.

En septembre 2015, un premier cours de formation à distance pour les juges et les procureurs dans le cadre du programme HELP du Conseil de l'Europe a été lancé en coopération avec l'Institut national de la justice. L'introduction officielle du programme HELP en République de Moldova aura lieu lors de la Conférence de haut niveau organisée à l'occasion du 20e anniversaire de l'adhésion moldave au Conseil de l'Europe les 4 et 5 Novembre 2015.

En juillet 2015, le Conseil de l'Europe a achevé un projet régional sur le renforcement de la capacité des avocats et des défenseurs des droits de l'homme à appliquer la CEDH et la CSER au plan national. Le projet a spécifiquement renforcé les capacités de plus de 800 professionnels du droit vis-à-vis l'application de normes relatives à l'anti-discrimination établies par la CEDH et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le CdE a également mis à disposition un cours spécifique du Programme HELP sur l'anti-discrimination en roumain, et un certain nombre d'autres documents d'information et de formation. Plus important encore, le projet a mis en place une équipe de formateurs capables de forer les professionnels du droit sur ce sujet.

#### Prévention et élimination de la discrimination

Le 30 septembre 2014, l'ECRI, conjointement avec le ministère moldave de la Justice et le Conseil pour la prévention et l'élimination de la discrimination et pour l'égalité de la République de Moldova, a organisé une table ronde à Chisinau sur la mise en œuvre des recommandations de son rapport de quatrième cycle de monitoring.

Au premier semestre 2016, l'ECRI publiera ses conclusions sur la mise en œuvre des trois recommandations de suivi provisoires qu'il a formulées dans son 4ème rapport sur la République de Moldova. Le thème de l'égalité d'accès des femmes à la justice a été inclus dans les programmes de la formation continue pour les juges fournis par l'Institut National de la Justice de la République de Moldova pour la période 2016.

#### Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms

En préparation de la 5e Conférence des femmes roms européennes (Skopje, octobre 2015), le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms a organisé à Chisinau une réunion sur l'autonomisation des femmes roms.. En juin 2015, un séminaire a eu lieu à Chisinau afin de former des juristes à la prévention de la discrimination envers les Roms.

### **ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

L'expertise du CdE et l'accent qu'il place sur les normes européennes des droits de l'homme sont des compléments indispensables aux actions d'autres parties prenantes visant à améliorer la protection des droits de l'homme en République de Moldova.

### **PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION**

#### Soutien à la mise en œuvre cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme

Le CdE continuera d'aider les autorités moldaves à élaborer et mettre en œuvre des cours d'apprentissage à distance pour les juges et les procureurs. Des séminaires de formation sur des thèmes définis d'un commun accord continueront d'être organisés à l'intention de la Cour constitutionnelle et du Centre des droits de l'homme.

#### Renforcement du rôle du Médiateur dans la protection et la promotion des droits de l'homme dans la République de Moldova

Dans le cadre du projet « Soutien à la réforme de la justice pénale en République de Moldova », officiellement lancé en juillet 2015, le Conseil de l'Europe continuera à fournir une assistance dans le développement des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre les mandats du Médiateur et du Mécanisme national de prévention.

#### Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité

Dans le cadre du projet « Soutien à la réforme de la justice pénale en République de Moldova », officiellement lancé en juillet 2015, le Conseil de l'Europe continuera à soutenir les autorités moldaves dans le renforcement du développement de leur capacité et soutiendra les actions visant à prévenir et à assurer des mesures correctives dans les cas de mauvais traitements.

#### Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP)

La formation sur « l'introduction à la CEDH » a démarré en septembre 2015 avec un premier groupe pilote de juges. Par ailleurs, un cours similaire a été lancé pour un groupe d'avocats moldaves. Des ressources HELP seront également utilisées dans le cadre d'autres projets, notamment la réforme de la justice pénale.

### Soutien des efforts nationaux pour prévenir et combattre la discrimination

En juillet 2015, le CdE a commencé la mise en œuvre d'activités visant à harmoniser la législation nationale sur la non-discrimination avec les normes européennes. Cette intervention permettra d'aligner le cadre réglementaire national et la pratique en matière de protection des droits sociaux sur les dispositions de la Charte sociale européenne et les principes de la Déclaration du Comité des Ministres à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Charte. En outre, à partir de juillet 2015, le Conseil de l'Europe a lancé un projet visant spécifiquement à renforcer la capacité du Conseil de prévention et élimination de la discrimination et garantir l'égalité à mettre en œuvre efficacement ses fonctions de prévention, de surveillance et de réparation à l'égard de la discrimination quels qu'en soient les motifs.

### Renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains

Le rapport d'évaluation du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la République de Moldova a été rendu public le 22 février 2012. Ce rapport a formulé un certain nombre de recommandations en vue du renforcement de quelques aspects du système de lutte contre la traite, qui ont formé la base du Plan d'action national de lutte contre la traite 2012-2013 de la République de Moldova et continuent d'être abordées dans la version 2014-2015 de ce plan, actuellement en cours d'application. Le gouvernement de la République de Moldova a mis en place un secrétariat permanent du Comité national pour la lutte contre la traite des êtres humains. La réforme du ministère de l'Intérieur a renforcé le Centre de lutte contre la traite des êtres humains, un service répressif spécialisé qui a pour mission de mener des enquêtes pénales, d'identifier les victimes de la traite, de collecter des données et d'assurer la coopération internationale en matière d'infractions de traite. Les enquêtes pénales sur les infractions transfrontières, notamment la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, ont été confiées au service de la police aux frontières.

Les efforts déployés par le pays pour l'élaboration d'une législation et d'un cadre institutionnel contre la traite ont été évalués positivement par le GRETA, mais il reste encore à équiper et former convenablement les institutions concernées pour leur permettre de remplir leurs fonctions, faire face aux nouveaux défis liés aux infractions de traite et assurer la protection et l'accès à la justice des victimes.

### Protection des données

Au printemps 2015, le CdE a démarré la préparation d'un rapport d'expert et de recommandations en vue de la mise en œuvre de l'agenda numérique pour la République de Moldova, conforme aux normes et principes de protection des droits de l'homme et de la gouvernance internet adoptées par le CdE. Une visite d'évaluation des besoins a été menée en mars 2015. Le CdE a consulté le représentant du gouvernement dans le cadre de la préparation d'une conférence annuelle réunissant une coalition de 26 pays et destinée à promouvoir la liberté d'Internet, qui s'est tenue en Mongolie en mai 2015.

### Droits des enfants

En 2012, la République de Moldova a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote). A la suite de cette ratification, les autorités moldaves ont procédé à de nombreuses réformes législatives dans le but de renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. A la demande des autorités moldaves, le CdE a mené une évaluation des besoins afin d'identifier des mesures efficaces pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention de Lanzarote ayant trait à la création de structures adaptées aux enfants pour soutenir les victimes de violences sexuelles. Le CdE a ensuite élaboré une proposition cohérente pour aider les autorités à améliorer les procédures pertinentes et les infrastructures concernées, et développer la continuité des services afin de soutenir les enfants victimes de violence sexuelle. Il est indispensable d'intensifier la coordination des efforts déployés par les diverses agences, la société civile et les partenaires internationaux travaillant en République de Moldova. L'imprévisibilité des financements, attribuable en partie à un défaut de coordination des donateurs, fait naître de nombreuses difficultés. Sur la base des résultats du 1<sup>er</sup> rapport du Comité de Lanzarote (qui devrait être publié en décembre 2015), les propositions du CdE pour résoudre les problèmes politiques et pratiques de la protection de l'enfance en République de Moldova pourront être incluses, après négociations, dans le nouveau document de coopération entre le CdE et les autorités concernées.

### Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM)

Au moment de son adhésion au Conseil de l'Europe en 1995, la République de Moldova s'est engagée à signer et ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) avant le 13 juillet 1996. La République de Moldova a signé la CELRM en 2002 mais ne l'a pas encore ratifiée. En 2012, le groupe de travail moldave sur la ratification de la CELRM a préparé un projet d'instrument de ratification avec l'appui du Conseil de l'Europe. Ce document contient les engagements choisis dans la Charte et applicables aux langues minoritaires en République de Moldova. La sélection de ces dispositions a été faite sur la base de la législation et de la pratique nationales. Certains engagements concernent les pouvoirs locaux et régionaux. Cependant, la République de Moldova n'a pas encore soumis le projet d'instrument de ratification au parlement en raison de mesures pratiques supplémentaires qui devant être entreprises.

Afin de préparer la ratification et la mise en œuvre de la CELRM, l'application des dispositions de la CELRM pourrait être simulée dans des municipalités pilotes, selon l'approbation du Gouvernement. L'assistance juridique et pratique à apporter aux municipalités pilotes, identifiées par le Gouvernement, en vue de l'application de la Charte pourrait s'inscrire dans le cadre du futur renforcement des capacités et de la coopération technique entre le CdE et les autorités moldaves.

### Campagne « UN sur CINQ » et Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Le CdE contribuera à l'organisation de la conférence régionale sur la Convention d'Istanbul à Chisinau en novembre 2015.

## **4. Liberté et pluralisme des médias**

### **CONTEXTE**

Selon le rapport 2014 de Reporters sans frontières, les médias moldaves bénéficient d'un niveau significatif de pluralisme et sont peu sujets à la censure de l'Etat. L'étude intitulée « Indice de la liberté des médias dans les pays du Partenariat oriental » couvrant le premier semestre 2014 a classé la République de Moldova en deuxième position des pays du Partenariat oriental en matière de liberté des médias.

Malgré les progrès réalisés, certaines tendances inquiétantes ont affecté la liberté des médias en République de Moldova. Dans sa déclaration finale et ses recommandations du 25 mars 2014, la Commission de coopération parlementaire UE-République de Moldova a une fois encore encouragé le gouvernement moldave à engager de nouvelles réformes du secteur des médias, notamment en ce qui concerne le code de l'audiovisuel et la radiodiffusion publique, et recommandé à cet égard de résoudre le problème de la transparence de la propriété des stations de radio et des chaînes de télévision et de continuer d'assurer la neutralité de la radiodiffusion publique, deux points d'une importance essentielle.

Le début de l'année 2015 a été marqué par l'empressement des membres nouvellement élus du parlement à amender le code de l'audiovisuel de la République de Moldova. Trois projets de loi ont été proposés par les parlementaires dans le but d'instaurer dans le pays un environnement informationnel sûr et de promouvoir les productions TV et radio nationales. Ces initiatives législatives ont soulevé de vives critiques de la part des organismes de surveillance des médias et des journalistes, les députés étant accusés de violer les normes européennes des médias. D'un autre côté, la lenteur du processus de transition vers le numérique, la faible sensibilisation du public aux changements liés au numérique et les règles juridiques divergentes comptent parmi les principaux défis posés à la liberté des médias, qu'il convient de relever au plus vite en République de Moldova.

### **PERSPECTIVES EN MATIERE DE PROGRAMMATION**

Le programme du CdE visant à promouvoir la liberté et le pluralisme des médias en République de Moldova s'appuie sur les conclusions des réunions d'évaluation organisées en septembre-octobre 2014 et consacrées à l'assistance du Conseil de l'Europe aux médias de la République de Moldova ainsi que sur les travaux menés dans le cadre du projet conjoint UE/CdE « Soutien à la démocratie » et du programme régional conjoint UE/CdE « Promotion de la liberté, du professionnalisme et du pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en République de Moldova », tous deux désormais achevés. Les activités proposées contribueront à l'amélioration et à la mise en conformité du cadre réglementaire lié au pluralisme des médias avec les normes du Conseil de l'Europe et sensibiliseront le public aux effets de la transition de la télévision analogique au numérique. De même, le projet soutiendra les radiodiffuseurs publics et leurs organes d'administration afin de renforcer l'indépendance, la transparence et le professionnalisme des organismes publics de radiodiffusion en République de Moldova, veillera à la diversification des contenus et à l'accès du grand public à des informations impartiales, fiables et exactes sur les chaînes et stations publiques.

## ACTIVITES ET RESULTATS

En juillet 2015, le Conseil de l'Europe a préparé un avis sur le projet de loi complétant le Code de l'audiovisuel de la République de Moldova et le projet de loi modifiant et complétant le Code de l'audiovisuel de la République de Moldova sur la base d'une expertise indépendante. En septembre 2015, les auteurs des projets, au cours des audiences publiques organisées par le Parlement avec la participation de la société civile et les radiodiffuseurs locaux, ont convenu d'examiner des recommandations de l'expertise dans le processus de révision du Code de l'audiovisuel de la République de Moldova.

En août 2015, le Conseil de l'Europe a préparé un avis sur le projet de règlement sur la procédure et les stipulations de la délivrance des licences de radiodiffusion numérique et permis de retransmission numérique pour l'utilisation des multiplexes, sur la base d'une expertise indépendante. L'avis d'experts a abordé trois principales questions que soulève le projet de règlement: les conditions économiques du passage au numérique; la procédure qui sera mise en œuvre par le CCA pour la délivrance des licences et permis; les critères qui seront utilisés par le CCA pour faire un choix entre les soumissionnaires.

## 5. Démocratie locale et décentralisation

### CONTEXTE

En réponse à la demande de soutien à la réforme de la démocratie locale formulée par le gouvernement de la République de Moldova, le CdE accompagne le processus de réforme, en s'appuyant sur son *acquis* et son savoir-faire dans ce domaine. En avril 2012, le Parlement de la République de Moldova a adopté la stratégie nationale de décentralisation(SND), à la suite de la Recommandation 322 (2012) du Congrès. La réforme de la décentralisation a également besoin d'assistance dans les domaines suivants : réorganisation territoriale, attribution claire des responsabilités à l'administration locale et finances des pouvoirs locaux. Le programme de pratiques d'excellence du CdE identifie, reconnaît et diffuse les bonnes pratiques des pouvoirs locaux moldaves dans trois domaines différents chaque année. Beaucoup de municipalités s'inspirent de ce concours et plusieurs des pratiques récompensées par le programme ont été répliquées ailleurs. Le programme est devenu l'un des projets de renforcement des capacités les plus renommés pour les municipalités moldaves et bénéficie d'un soutien fort de la Chancellerie d'Etat.

Les activités de la période considérée visaient à soutenir les autorités moldaves dans la mise en place d'un système de gouvernement local décentralisé efficace par la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de décentralisation et la stratégie nationale de développement régional.

### INCIDENCES SECTORIELLES

Plus de 300 municipalités ont participé au programme de pratiques d'excellence et 44 ont été récompensées. Plusieurs documentaires télévisés ont été produits. Le nombre de participants augmente chaque année, permettant ainsi la diffusion de ces bonnes pratiques dans tout le pays.

Le CdE a formulé des recommandations sur le projet de loi concernant le statut de la capitale Chisinau, et celui-ci est actuellement en attente d'adoption par le Parlement

## ACTIVITES ET RESULTATS

En 2013, le CdE a reçu 50 demandes de participation au programme de pratiques d'excellence de la part de 39 municipalités, en 2014 il en a reçu 56 de 41 municipalités (dont une de la région Transnistrie de la République de Moldova) et en 2015, 76 demandes de 49 municipalités.

Le CdE a mené une analyse d'impact des divers scénarios pour l'administration de Chisinau et a recommandé un nouveau « projet de loi sur le statut de Chisinau » dont l'adoption a été reportée après les élections. Il a également formulé des conseils quant à l'élaboration et la révision du registre des compétences municipales, en attente d'adoption.

En juillet 2014, le Congrès a organisé en coopération avec l'autorité nationale une réunion de haut niveau qui comprenait des visites dans la région de Transnistrie et dans l'unité territoriale autonome de Gagaouzie. Un accord commun a été trouvé pour lancer un processus de post-suivi.

En juillet 2015, la visite de post-suivi a eu lieu à Chisinau. Les unités de post-suivi ont inclus des échanges de vues sur la Recommandation du Congrès 322 (2012), y compris:

- L'adoption et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale pour la décentralisation,
- Le dialogue entre les autorités centrales et l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie,
- La clarification des compétences entre les niveaux nationaux et locaux,
- Le statut de Chisinau,
- La signature du Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207).

La délégation de post-suivi est confiante que la feuille de route (actuellement en cours) sera discutée avec succès avec les autorités nationales dans un avenir très proche (probablement début 2016).

Le Conseil de l'Europe a contribué au processus d'élaboration de la « loi sur le ministère public de l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie. La loi a été adoptée en première lecture en mai 2015 et devrait être examinée en seconde lecture à l'automne 2015.

## **ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

Un renforcement continu des capacités de la Chancellerie d'Etat est indispensable pour s'attaquer efficacement à la réforme des pouvoirs locaux.

## **PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION**

Aucun nouvel appui juridique n'est pour l'heure prévu avant l'instauration d'un certain degré de stabilité politique propice à l'adoption de la législation en cours d'examen.

A la suite de consultations des autorités nationales et des parties prenantes de l'ETA, une série d'activités a été préparée en vue de renforcer les capacités des services juridiques de l'Assemblée populaire et du Comité exécutif de cette entité afin de préparer des avis sur les projets de loi qui leur sont soumis pour consultation et des initiatives législatives.

Le programme conjoint UE / CdE «Stratégies urbaines menées par les communautés dans les villes historiques - COMUS» a été lancé le 1er janvier 2015. Le projet mis en œuvre dans la ville pilote de Soroca vise à explorer et tester des modèles d'urbanisme qui répondent aux problèmes pratiques dans les petites et moyennes villes historiques. Le projet est actuellement mené en parallèle en Arménie, au Bélarus, en Géorgie et en Ukraine, et devrait se terminer le 30 juin 2017.

## **6. Programme de mesures de confiance pour la région de Transnistrie de la République de Moldova**

### **CONTEXTE**

Depuis 2010, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre un certain nombre d'actions relatives aux mesures de confiance sur les deux rives du Nistru/Dniestr, en pleine consultation avec les autorités moldaves et les interlocuteurs de Tiraspol. Le programme des mesures de confiance repose sur l'idée que le renforcement de la confiance peut contribuer à l'établissement d'un environnement sociopolitique propice à l'instauration de la paix. Par ailleurs, le renforcement de la confiance a de meilleures chances de réussir lorsque des contacts interpersonnels sont noués, y compris des interactions entre les autorités à divers niveaux, les groupes professionnels et le grand public des deux rives du fleuve. Le programme de mesures de confiance vise également à accroître la sensibilisation aux normes européennes et internationales de droits de l'homme dans la région.

Les domaines techniques identifiés pour la coopération en matière de renforcement de la confiance incluent :

- l'établissement de partenariats entre les journalistes radio des deux rives du Nistru/Dniestr ;
- des séminaires de formation au renforcement des capacités pour les ONG et les pouvoirs locaux ;
- le traitement des détenus souffrant de maladies transmissibles sur les lieux de détention et l'amélioration de la situation des personnes handicapées, notamment les enfants, par un recours plus large à la désinstitutionalisation et à l'éducation inclusive ; et
- l'application des droits sociaux dans la région, conformément aux normes de la Charte sociale européenne et d'autres instruments internationaux.

Le programme du CdE repose sur une coopération avec les institutions gouvernementales à Chisinau et les responsables de Tiraspol, ainsi qu'avec des ONG locales identifiées sur la base de leur expérience spécifique et de leurs antécédents de coopération avec le Conseil de l'Europe. L'égalité, la transparence et le dialogue sont les trois grands principes sous-tendant la mise en œuvre des mesures de confiance.

## INCIDENCES SECTORIELLES

Le programme de mesures de confiance du CdE a contribué à renforcer les contacts interpersonnels. Les quatre composantes ont touché un grand nombre de personnes et établi ou renforcé des contacts de part et d'autre du fleuve. Les échanges interpersonnels se sont traduits par une plus grande ouverture à l'égard des interactions entre les deux rives du fleuve :

- au cours de la période juin 2014 – mai 2015, 12 programmes radiophoniques mensuels conjoints ont été diffusés simultanément par les stations de radio des deux rives du Nistru/Dniestr : Radio Moldova (Chisinau) et Radio 1 (Tiraspol). Le programme est également diffusé sur les sites web des stations : [www.trm.md/ro/actualitati-online](http://www.trm.md/ro/actualitati-online) (Chisinau) et <http://radio.pgtrk.ru> (Tiraspol). Bien qu'il soit difficile d'estimer l'audience exacte de ce programme conjoint, selon une étude menée en 2012 par IMAS<sup>3</sup>, environ 400 000 citoyens moldaves écoutent Radio Moldova. A Tiraspol, aucune étude d'audience n'est entreprise.
- une quarantaine de professionnels des médias des deux rives du Nistru/Dniestr, venant de médias publics ou indépendants, ont participé à la composante « médias » du programme de mesures de confiance ;
- le Centre de ressources pour les ONG « Partnership and Solidarity Fund » a été créé par le CdE à Tiraspol en juillet 2014. Il apporte aux ONG transnistriennes un soutien technique, informationnel et en matière de renforcement des capacités ;
- une vingtaine d'ONG des deux rives ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités et beaucoup d'ONG ou de personnes ont été touchées par les activités du Centre de ressources susmentionné ;
- grâce à ce programme du CdE, des représentants de l'administration pénitentiaire des deux côtés du fleuve se sont rencontrés pour la première fois depuis la guerre, au début des années 1990. Ces professionnels ont eu une opportunité exceptionnelle de se réunir et de discuter de sujets et de préoccupations d'intérêt commun. En juillet 2014, le service pénitentiaire transnistrien a engagé une coopération avec Chisinau afin d'accélérer le diagnostic et le traitement des détenus atteints de tuberculose dans les prisons transnistriennes. Les recommandations du projet ont grandement contribué à assurer le financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en vue de la fourniture de médicaments antituberculeux efficaces dans les institutions pénitentiaires des deux rives pour la période 2015-2017. Cette action a été particulièrement importante pour la région de Transnistrie, qui n'a pas beaucoup bénéficié du soutien du Fonds mondial par le passé.
- une trentaine de travailleurs sociaux des deux rives du Nistru/Dniestr ont bénéficié d'une formation approfondie à la fourniture de services sociaux à des personnes handicapées sur la base du Certificat de soins européen et d'une approche du handicap basée sur les droits de l'homme. Six participants ont obtenu leur certificat, ce qui leur permet de dispenser des services sociaux dans le respect des normes européennes.

En plus de ces échanges, un certain nombre d'activités dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sports ont été effectuées dans le cadre du budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Le programme de mesures de confiance du CdE a assuré le soutien de ses activités grâce à une approche pleinement inclusive initiée au niveau technique avec les autorités responsables concernées, les partenaires et des ONG locales des deux rives du Nistru/Dniestr. Le programme est considéré par les deux côtés comme un cadre neutre axé sur la résolution de problèmes techniques au niveau professionnel. Il convient de noter que pour l'heure, le Conseil de l'Europe, grâce à la mise en œuvre de son programme de mesures de confiance, est la seule organisation internationale disposant d'un accès régulier et sans entrave à la région de Transnistrie et entretenant des relations de travail constructives avec les autorités des secteurs pénitentiaire et social à Chisinau et Tiraspol.

Les autorités moldaves se sont pleinement engagées dans la mise en œuvre des mesures de confiance depuis de nombreuses années. Les structures et lignes budgétaires requises ont été mises en place à l'échelon national pour appuyer ces mesures et assurer la pérennité des résultats. Depuis le changement de dirigeants à Tiraspol en 2012, les responsables transnistriens ont fait preuve d'une grande volonté de bénéficier des mesures de confiance et encouragé la participation de tous les groupes concernés. Des contacts réguliers sont maintenus avec l'équipe du projet des mesures de confiance afin de garantir l'adéquation des activités avec les besoins des bénéficiaires.

<sup>3</sup> IMAS est l'un des principaux instituts de sondage d'opinion et d'étude de marché en Roumanie. Il a été créé au début de l'année 1992.



## ACTIVITES ET RESULTATS

En 2014, le Conseil de l'Europe a bâti une assise solide pour un partenariat à long terme entre des journalistes radio des deux rives du Nistru/Dniestr. Durant la période juin 2014 – mai 2015, un total de 12 programmes radio conjoint ont été produits. Vingt jeunes journalistes des deux rives du Nistru/Dniestr ont participé à des ateliers sur les compétences et bonnes pratiques dans la narration multimédia et développé leurs aptitudes à produire des récits multimédia. Les récits produits par des équipes conjointes de journalistes au cours des séminaires de formation ont été publiés sur le site web de l'atelier : <https://multimoldova.wordpress.com>.

Grâce à une subvention du CdE, le Centre de ressources pour les ONG, « Partnership and Solidarity Fund », a été créé à Tiraspol et a démarré ses activités en juillet 2014. Il apporte aux ONG transnistriennes un soutien technique, informationnel et en matière de renforcement des capacités. Le Centre assure des séminaires de formation adaptés et spécialisés et des consultations, principalement pour des ONG travaillant dans le domaine social. Il offre un espace gratuit et un accès à cinq postes de travail parfaitement équipés et dotés d'un accès libre à internet. L'ONG « Workshop of Solutions » de Riga (Lettonie) a été sélectionnée pour assurer quatre séminaires de renforcement des capacités sur la gestion, la communication, la planification et le développement de projets et la levée de fonds. Par ailleurs, des consultations en ligne et une action de mentorat conduite par une équipe d'experts internationaux ont été organisées en vue de l'élaboration de propositions de projet conjoint. A la suite de la formation, six propositions de projet ont été échafaudées, dont trois ont été sélectionnées en vue de bénéficier d'un financement. Ces projets sont axés sur l'éducation financière et sociale des jeunes, la formation de jeunes journalistes au reportage écrit sur les droits des personnes handicapées et à la manière de faire entendre leur voix.

Des recommandations sur les méthodes et les normes de prévention et de traitement de la tuberculose et du VIH/Sida dans les lieux de détention ont été présentées aux autorités des deux rives du fleuve. Ces recommandations ont été appliquées avec succès pour obtenir un financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour la période 2015-2017 pour les deux rives du Nistru/Dniestr. Ce financement contribuera à la mise en œuvre des recommandations et à améliorer ainsi le respect des normes du CPT. Des sessions de formation et des visites d'étude organisées pour des professionnels de la santé du système pénitentiaire de Chisinau et Tiraspol ont permis de renforcer les connaissances et les compétences afin d'améliorer la prestation de soins de santé aux détenus et de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux normes européennes dans ce domaine.

Une activité de formation aux soins sociaux sur la base du Certificat de soins européen et d'une approche du handicap basée sur les droits de l'homme a été organisée pour 30 travailleurs sociaux des deux rives du Nistru/Dniestr. Elle visait à améliorer les compétences des travailleurs sociaux et spécialistes en charge de personnes handicapées qui ont participé à cette opération et à les sensibiliser au modèle social du handicap. La méthodologie de la formation reposait sur l'approche du handicap basée sur les droits de l'homme et suivait les principes européens du « BESCLO » (Basic Social Care Learning Outcomes (ensemble d'acquis pédagogiques)), de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées. Six participants ont réussi le test et obtenu un diplôme attestant de leur obtention du Certificat de soins européen.

## ENSEIGNEMENTS TIRES

Le programme des mesures de confiance instaure une confiance entre les participants des deux rives. La méthodologie utilisée a été basée sur l'égalité de l'implication et de la participation dans le processus de prise de décision des participants des deux rives. Cela a contribué à créer un environnement constructif pour la mise en œuvre de projets.

L'intégration de groupes cibles antérieurement non couverts par les mesures de confiance (par exemple les médias ou le personnel des établissements pénitentiaires) a créé une valeur ajoutée pour le programme de part et d'autre du fleuve.

D'autres projets étant actuellement en cours au profit de la société civile en République de Moldova, le personnel du projet du Conseil de l'Europe a assuré une coordination active avec les autres donateurs internationaux afin d'éviter les chevauchements et de garantir la complémentarité requise.

Le programme des mesures de confiance instaure un environnement propice au processus de consolidation de la paix en développant des liens ou en renforçant ceux existants entre les populations des deux rives du Nistru/Dniestr. L'intensification des contacts entre les professionnels des médias et la société civile aide à lutter contre les préjugés.

La durabilité des mesures de confiance dépend grandement des avantages que le programme du CdE apporte à toutes les parties concernées, d'où la nécessité de le poursuivre.

Il est essentiel de mettre en place un appui linguistique adéquat au programme pour que les deux parties bénéficient de matériels pédagogiques et de formations de qualité dans leurs langues respectives. Par ailleurs, la sensibilité culturelle des activités est un facteur important d'atteinte de résultats durables.

### **PERSPECTIVES EN MATIERE DE PROGRAMMATION**

Le Conseil de l'Europe continuera à soutenir le dialogue entre les professionnels, la société civile, les médias, le personnel pénitentiaire, les autorités locales et les acteurs des droits de l'homme des deux rives de la rivière Nistru / Dniester. Les domaines techniques identifiés pour la coopération en 2016-2018 sont les médias, les droits de l'homme dans les lieux de détention, les droits de l'homme des personnes handicapées et les droits sociaux des jeunes adultes issus de milieux défavorisés aux plans social et économique. Plus spécifiquement, le CdE étudie la possibilité de mener des activités liées aux mesures de confiance dans les domaines suivants :

- renforcer les partenariats existants entre les professionnels des médias et favoriser une approche du journalisme fondée sur les droits de l'homme sur les deux rives du Nistru/Dniestr ;
- contribuer à une prévention efficace, à des diagnostics appropriés et au traitement de la tuberculose et du VIH/Sida dans les prisons ;
- faciliter la mobilisation et donner aux décideurs aux plans national et local les moyens de mettre en œuvre des outils de droits de l'homme dans le domaine social, notamment à travers les cadres institutionnels adéquats pour les personnes handicapées ; et
- soutenir des mesures effectives en faveur de l'accès aux droits sociaux pour les jeunes issus de milieux défavorisés, conformément aux principes établis par les instruments du Conseil de l'Europe, notamment la Charte sociale européenne.

## ANNEXE I

## LISTE DES PROJETS

## I. Projets propres au pays actuellement en cours

Objectif/ référence du Plan d'action	Logframe	Intitulé du projet
1.2. Coopération en matière électorale	<u>VC 3112</u> <u>JP 3228</u> <u>JP 3231</u> <u>VC 3054</u>	Renforcement des capacités du Centre de formation continue en matière électorale de la République de Moldova  Coopération en matière électorale en République de Moldova  Coopération en matière électorale en République de Moldova  Assistance électorale
2.1. Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur judiciaire (domaine des réformes de la justice pénale)  3.4. Assistance à l'institution du médiateur – au Bureau de l'Avocat du Peuple 3.7. Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	<u>VC 3192</u>	Soutien à la réforme de la justice pénale en République de Moldova
2.2. Renforcement de l'efficacité, du professionnalisme et de la responsabilité des magistrats	<u>JP 3195</u>	Renforcer l'efficacité de la justice et le soutien à la profession d'avocat en République de Moldova
3.5. Soutien des efforts nationaux pour la prévention et l'élimination de la discrimination	<u>JP 3238</u>	Renforcer les capacités du Conseil pour la prévention des discriminations et la lutte contre celles-ci
4.2. Renforcer le respect des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda numérique pour la République de Moldova	<u>JP 3269</u>	Renforcer le respect des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda numérique pour la République de Moldova

## II. Projets régionaux en cours

Objectif/ référence du Plan d'action	Logframe	Intitulé du projet
3.1. Renforcement de la mise en œuvre nationale cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme	<u>VC 3015</u>	Soutien à une mise en œuvre nationale cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme en République de Moldova

**III. Projets achevés**

<b>Objectif/ référence du Plan d'action</b>	<b>Logframe</b>	<b>Intitulé du projet</b>
1.3. Lutte contre la corruption	<u>JP 2524</u>	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption dans les pays du Partenariat oriental
2.2. Renforcement de l'efficacité, du professionnalisme et de la responsabilité des magistrats	<u>JP 2632</u>	Renforcement de la réforme judiciaire dans les pays du Partenariat oriental
3.1. Renforcement de la mise en œuvre nationale cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme	<u>VC 3001</u>	Renforcement de la formation professionnelle relative à la Convention européenne des droits de l'homme – Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (Programme HELP)
3.2. Renforcement de la capacité des avocats à appliquer la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne révisée (CSER)	<u>JP 2849</u>	Renforcement de la capacité des avocats à appliquer la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne révisée (CSER) au plan national
3.3. Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans le domaine de la détention préventive et mise en place de solutions pour faire face aux conditions de détention	<u>VC 2748</u>	Mise en œuvre des arrêts pilotes, quasi pilotes ou révélant des problèmes structurels dans le domaine de la détention provisoire et mise en place de solutions effectives pour faire face aux conditions de détention
3.7. Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	<u>JP 2628</u>	Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité
6. Mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr	<u>VC 2985</u> <u>VC 2536</u>	La perspective des droits de l'homme pour des mesures de confiance dans la région transnistrienne de la République de Moldova

**IV. Projets non encore mis en œuvre**

<b>Objectif/ référence du Plan d'action</b>	<b>Intitulé du projet</b>
1.3. Lutte contre la corruption*	Contrôle de la corruption par l'application de la loi et l'amélioration de la prévention
3.6. Renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre du Plan d'action national pour les droits de l'homme, avec une attention particulière accordée aux droits des Roms	Renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre du Plan d'action national pour les droits de l'homme, avec une attention particulière accordée aux droits des Roms
3.7. Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	Renforcer le service de probation en République de Moldova

3.8. Renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains en conformité avec les recommandations du GRETA	Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains en conformité avec les recommandations du GRETA
4.1. Promotion de la liberté et du pluralisme des médias*	Promouvoir la liberté des médias et le pluralisme en République de Moldova
5.1. Appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation et de la stratégie nationale de développement régional	Soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation en République de Moldova
5.2. Renforcer les pouvoirs locaux par le biais de la décentralisation et en mettant en place des moyens d'action	Renforcer la démocratie et la gouvernance locales en République de Moldova
6. Mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr	Projet de suivi

\* Les discussions avec l'Union européenne en vue d'un soutien sont à un stade avancé

## ANNEXE II

## TABLEAU SYNTHÉTIQUE – PROJETS ACHEVÉS

Projet	Objectif	Résultats
<b>CHAPITRE 1. Fonctionnement des institutions démocratiques et bonne gouvernance</b>		
<b>Bonne gouvernance et lutte contre la corruption dans les pays du Partenariat oriental</b> Réf. JP 2524 Durée : Janvier 2011 - décembre 2014	Améliorer la bonne gouvernance et renforcer les capacités de l'administration publique et du système de justice pénale, de manière à prévenir et combattre efficacement la corruption conformément aux conventions du Conseil de l'Europe et aux autres traités internationaux pertinents.	La qualité des plans d'action de lutte contre la corruption et de leurs mécanismes de suivi, ainsi que celle des projets de loi s'est nettement améliorée et un nombre important d'agents publics et de représentants de la société civile ont été formés aux bonnes pratiques relatives à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques anticorruption. Un environnement propice à la réalisation des objectifs des politiques anticorruption a ainsi été instauré.
<b>CHAPITRE 2. Reforme du secteur judiciaire et indépendance de la justice</b>		
<b>Renforcement de la réforme judiciaire dans les pays du Partenariat oriental</b> Réf. JP 2632 Durée : Janvier 2011 - décembre 2014	Soutenir et renforcer le processus de réforme de l'appareil judiciaire de chaque pays bénéficiaire, de manière à accroître son indépendance, son efficacité, sa transparence, sa responsabilité et son accessibilité, grâce à un échange intensif d'informations et à un partage des bonnes pratiques.	Les principales lacunes en matière de compatibilité de la législation et des pratiques nationales avec les normes européennes concernant l'indépendance, le professionnalisme et l'efficacité de l'appareil judiciaire ont été identifiées et des recommandations spécifiques au pays sur les mesures à prendre ont été formulées. Les bases de nouvelles réformes visant à renforcer l'indépendance, l'efficacité, la transparence, la responsabilité et l'accessibilité du système judiciaire ont ainsi été jetées. Un réseau d'experts des pays du Partenariat oriental a été constitué et est en mesure de fournir des informations applicables, complètes et opportunes susceptibles de contribuer à l'amélioration des processus de réforme judiciaire dans la région.
<b>CHAPITRE 3. Protection et promotion des droits de l'homme</b>		
<b>Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (Programme HELP)</b> Réf. VC 3001 Durée : Mars 2013 - février 2014	Aider les Etats membres à mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) au niveau national, conformément à la Déclaration de Brighton de 2012, en améliorant la capacité des juges, des procureurs et des avocats à en appliquer les normes dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes.	Les instituts nationaux de formation ont les moyens de fournir toutes les informations nécessaires sur la CEDH et d'assurer des formations la concernant, en recourant à la méthodologie et aux ressources du programme HELP. Les juges, les procureurs et les avocats ont été formés à l'utilisation de cette méthodologie et des ressources HELP. D'autres matériels et outils relatifs à la CEDH sont élaborés, actualisés et diffusés à des fins d'apprentissage électronique, de formation ou d'autoformation, en vue de permettre aux juges et procureurs de consolider leurs connaissances de la CEDH. Un module de formation à distance sur les questions de lutte contre la discrimination a été développé et présenté. La capacité des juges, des procureurs et des avocats à appliquer la CEDH dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes a ainsi été renforcée.

<p><b>Renforcement de la capacité des avocats à appliquer la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne révisée (CSER) au plan national</b>  Réf. JP 2849  Durée :  Janvier 2014 – décembre 2014</p>	<p>Donner aux avocats des pays bénéficiaires les moyens de plaider efficacement les affaires fondées sur la CEDH et la Charte sociale européenne révisée (CSER), dans les procédures introduites aussi bien auprès des tribunaux nationaux, que devant la Cour européenne des droits de l'homme dans le cas de requêtes bien fondées, et d'éviter l'introduction de requêtes manifestement infondées ou irrecevables devant la Cour.</p>	<p>Sur un plan général, les avocats et défenseurs des droits de l'homme ont acquis une meilleure connaissance de la CEDH, notamment en matière de discrimination. Un environnement propice à la mise en œuvre harmonisée des normes de la CEDH en République de Moldova par les professionnels du droit et les défenseurs des droits de l'homme a ainsi été créé.</p> <p>Les capacités nationales à dispenser aux avocats et défenseurs des droits de l'homme des formations initiales et continues sur certains articles de la CEDH, à travers le prisme de l'article 14 et du Protocole no 12 de cet instrument, et sur la CSER ont été améliorées et l'équipe de formateurs est prête en République de Moldova à dispenser de telles formations aux catégories susmentionnées ainsi qu'aux autres professionnels du droit. Par ailleurs, des possibilités de travailler en réseau avec des collègues au plan régional et de discuter de questions d'intérêt commun ont été offertes. Elles ont favorisé l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel, ou grâce aux présentateurs invités, de pratiques efficaces (par ex. lors de la conférence internationale tenue en décembre 2014 à Chisinau, République de Moldova).</p> <p>A la suite de l'action de consultants nationaux visant à adapter la formation HELP sur la lutte contre la non-discrimination, cette dernière constitue désormais un cours complet présentant des normes nationales et internationales, des références à la jurisprudence et aux dispositions juridiques nationales.</p>
<p><b>Mise en œuvre des arrêts pilotes, quasi pilotes ou révélant des problèmes systémiques et structurels dans le domaine de la détention provisoire et mise en place de solutions effectives pour faire face aux conditions de détention</b>  Réf. VC 2748  Durée :  01/06/2012-30/06/2015</p>	<p>Faciliter la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme révélant des problèmes systémiques et structurels dans le domaine de la détention provisoire et mise en place de voies de recours effectives pour contester les conditions de détention</p>	<p>Des recours effectifs avec effets préventifs et compensatoires pour contester les conditions de détention ont été mis en place. Les autorités nationales ont amélioré leur compréhension des exigences de la Cour concernant ces recours, ce qui a permis de clarifier le type de mesures requises à cet effet. Le Plan d'action global a été élaboré en réponse aux arrêts de la Cour européenne. Les actions de sensibilisation aux exigences de la Convention et aux normes d'autres organes du Conseil de l'Europe (CPT) ont permis d'établir un parallèle avec la législation nationale. L'échange d'expériences avec d'autres pays a fourni des incitations à traiter le problème des conditions de détention et à mettre en place des recours effectifs avec effets préventifs et compensatoires ainsi que des mesures ad-hoc et à long terme nécessaires pour réduire la population carcérale.</p>

<p><b>Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité</b>  Réf. JP 2628  Durée :  01/07/2011 - 31/03/2014</p>	<p>Renforcer le cadre réglementaire et favoriser les systèmes d'examen des plaintes conformes aux normes internationales : améliorer les textes législatifs principaux ou dérivés et renforcer le système institutionnel ainsi que la capacité opérationnelle de mener des enquêtes effectives sur les plaintes relatives à des mauvais traitements, conformément aux normes européennes et internationales applicables des droits de l'homme, dont les recommandations du CPT, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et le Protocole d'Istanbul, conduisant le cas échéant au prononcé de sanctions.</p>	<p>La politique de « tolérance zéro » à l'égard des mauvais traitements a été intégrée au Plan d'action national pour les droits de l'homme et à la Stratégie 2011-2016 de réforme du secteur de la justice, adoptés en 2011 par le Parlement moldave. Le nombre de verdicts rendus par les tribunaux nationaux sur la base des normes de la CEDH n'a cessé de croître et les pratiques en matière de poursuites ont également été progressivement alignées sur ces mêmes normes. D'où une tendance à la baisse du nombre de requêtes concernant des violations de l'article 3 de la CEDH introduites devant la Cour européenne à l'encontre de pays partenaires et de la République de Moldova en particulier. Depuis 2012, d'importantes améliorations législatives ont été apportées, notamment des amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale. Une baisse significative du nombre de réclamations formulées par des détenus a été constatée en 2013, témoignant ainsi du recul de l'impunité et d'une amélioration de la discipline et du respect des droits des détenus par le personnel pénitentiaire.</p> <p>Les efforts d'amélioration du cadre juridique interdisant la torture et les mauvais traitements se sont intensifiés ainsi que les travaux visant à modifier les réglementations relatives à la protection des personnes placées en garde à vue.</p> <p>Un nombre important de juges, procureurs, avocats, et personnels juridiques des autorités nationales ont été formés aux normes européennes en matière de lutte contre les mauvais traitements et de conduite d'enquêtes efficaces dans ce domaine. A la suite de programmes généraux d'échanges de bonnes pratiques et d'activités de formation, l'accent a été mis sur la connaissance des normes du CPT et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relatives aux articles 3, 5, et 6 de la CEDH et la capacité à les appliquer, permettant ainsi à ces catégories professionnelles de mieux exercer leurs fonctions. Les statistiques de 2013-2014 montrent une tendance positive dans la condamnation des auteurs de mauvais traitements. Enfin, la coopération et les synergies régionales ont été fortement encouragées au travers d'intenses contacts horizontaux et d'un échange d'expériences régulier entre les institutions pairs des pays partenaires.</p>
<p><b>CHAPITRE 6. Programme de mesures de confiance pour la région de Transnistrie de la République de Moldova</b></p>		
<p><b>Mesures de confiance pour la région de Transnistrie de la République de Moldova</b>  Réf. VC 2985  Durée :  01/01/2013 - 30/06/2015</p>	<p>Faciliter un dialogue entre pairs des deux rives du Nistru/Dniestr dans les domaines de compétences spécifiques du CdE comme la protection des droits de l'homme dans les lieux de détention, les médias et la sphère sociale.</p>	<p>Le programme des mesures de confiance du CdE a touché un nombre important de personnes, ce qui a permis d'établir et d'intensifier des contacts de part et d'autre du fleuve. Les échanges interpersonnels ont par ailleurs conduit à une plus grande ouverture en faveur des interactions au-delà du Nistru/Dniestr.</p> <p>Le programme est considéré par les deux côtés comme un cadre neutre axé sur la résolution de problèmes techniques au niveau professionnel. Pour l'heure, le Conseil de l'Europe, avec la mise en œuvre de son programme de mesures de confiance, est la seule organisation internationale à bénéficier d'un accès régulier et sans entrave à la région de Transnistrie permettant d'entretenir des relations de travail constructives avec les autorités des secteurs pénitentiaire et social à Chisinau et à Tiraspol.</p>



**ANNEXE III****LISTE DES DONATEURS**

1. Union européenne
2. Allemagne
3. Autriche
4. Danemark
5. Finlande
6. Liechtenstein
7. Norvège
8. Pays-Bas
9. Roumanie
10. Royaume-Uni
11. Suisse

**ANNEXE IV                    INFORMATIONS FINANCIÈRES**

Total du budget révisé du Plan d'action :                    **17,3 millions d'euros**  
 Financement assuré :    **7,5 millions d'euros**

**Tableau 1 : BUDGET GÉNÉRAL** (en euros)

Type de projet	Financement assuré			Total du financement assuré
	Budget ordinaire	Programmes conjoints UE/CdE*	Contributions volontaires	
<b>TOTAL</b>	<b>636 688</b>	<b>2 779 615</b>	<b>4 056 008</b>	<b>7 472 311</b>

**Tableau 2 : BUDGET PAR PILIER** (en euros)

Piliers		Total du financement assuré
1.	Fonctionnement des institutions démocratiques et bonne gouvernance	545 115
2.	Réforme du secteur judiciaire et indépendance de la justice	3 554 000
3.	Protection et promotion des droits de l'homme	1 619 326
4.	Liberté et pluralisme des médias	400 000
5.	Démocratie locale et décentralisation	0
6.	Mesures de confiance	1 353 870
	<b>TOTAL</b>	<b>7 472 311</b>

\* Y compris la contribution du Budget Ordinaire du CdE de 1 039 333 euros aux Programmes conjoints UE/CdE.